

Bilan 2010

Secrétariat

général

du CNML



Conseil national des missions locales

Sommaire

Partenariat avec les grands opérateurs économiques.....	4
Démarche d'évaluation des missions de service public des missions locales.....	14
Partenariat renforcé entre Pôle emploi et les missions locales.....	18
Insertion sociale et autonomie des jeunes.....	21
Systèmes d'information	40
Formation et partenariat avec le monde éducatif.....	46
Europe – International	53
Communication.....	57

Organisation du secrétariat général du Conseil national des missions locales

Secrétaire général	Vincent DELPEY
Partenariat avec les grands opérateurs économiques	Amaria SEKOURI
Démarche d'évaluation des missions de service public des missions locales	Amaria SEKOURI
Partenariat renforcé entre Pôle emploi et les missions locales	Karine BRARD-GUILLET
Insertion sociale et autonomie des jeunes	Pierrette CATEL
Systèmes d'information	Jean-Christophe BRANDOUY
Formation et partenariat avec le monde éducatif	Elisabeth LAVERNE
Europe - International	Karine BRARD-GUILLET
Communication	Yves AUTON

Groupes de travail thématiques présidés par un président de mission locale, membre du CNML

Groupe de travail Entreprise et emploi	Dominique ESTROSI-SASSONNE
Comité de pilotage national de la démarche d'Evaluation	Agathe CAHIERRE
Groupe de travail Partenariat renforcé avec Pôle emploi	Gérard WILLMANN
Comité technique Santé	Martine GILLON
Groupe de travail Insertion sociale et professionnelle des jeunes en milieu rural	Gilles DREVET
Comité de pilotage des Systèmes d'information	Franck RIESTER
Groupe de travail Décrochage scolaire	Malika DATI
Groupe de travail Europe-International	André MONTANE

Partenariat avec les grands opérateurs économiques

1. Préambule

Le CNML développe depuis 2006, des actions de collaboration avec les grands opérateurs économiques pour permettre l'accès à la vie en entreprise des jeunes peu ou pas qualifiés, en particulier ceux résidant en zones urbaines sensibles et bénéficiaires du CIVIS.

De grandes entreprises, Fédérations et Associations se sont engagées avec le CNML, en signant des accords de partenariat :

L'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), l'Association française de la relation client (AFRC), l'ANFA (Fonds d'assurance formation de la branche des services de l'automobile) le groupe AREVA, le groupe CASINO, CARGLASS, CARREFOUR (Hypermarchés et Market France), le groupe CRIT, la DCNS (Direction de la construction navale), DEXIA, le FAFIH (OPCA Hôtellerie, restauration et loisirs), FEP-SA et FARE (Fédération des entreprises de propreté), l'Institut du mécénat social (IMS), La Marine nationale, MEDIAPOST, le groupe GDF - SUEZ, INEO, la Lyonnaise des eaux, la Police nationale, SITA, SNCF et le groupe VEOLIA.

Ces accords nationaux ont pour objectif de :

- Favoriser les procédures de recrutement répondant aux besoins de l'entreprise comme à ceux des jeunes accompagnés par les missions locales.
- Mieux informer les jeunes et leurs conseillers sur les métiers et les filières qui recrutent pour une meilleure connaissance du monde du travail.
- Développer le parrainage pour l'emploi notamment dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

Pour dynamiser la mise en œuvre de ces accords, le CNML a créé un groupe de travail national avec les entreprises signataires. Présidé par Dominique ESTROSI membre du bureau du CNML, le groupe de travail « Entreprises et emploi » associe les responsables des ressources humaines des entreprises partenaires et des missions locales.

Il a pour objectif d'élaborer un cadre commun de travail et de valoriser les bonnes pratiques locales. La mise en œuvre du partenariat doit tenir compte de l'organisation interne de l'entreprise, de son implantation territoriale, et de ses besoins de recrutement.

Le groupe « Entreprises et emploi » s'organise une à 2 fois par an à partir des réunions de suivi accord par accord, des plans d'actions spécifiques en lien avec les besoins des entreprises.

Le suivi et l'animation des accords avec les partenaires signataires sont réalisés avec l'appui des animations régionales des missions locales.

2. L'organisation générale de la mission

L'objectif 2010 a été de consolider la mise en œuvre des accords nationaux sur l'ensemble du territoire national et de développer des partenariats avec d'autres entreprises ou branches professionnelles. Le secrétariat général du CNML a également participé, contribué, voire co-piloté des groupes de travail nationaux relevant de ministères ou d'administrations et portant sur l'accès des jeunes de missions locales à l'entreprise.

Le CNML s'est appuyé sur les animations régionales des missions locales dans le cadre du Plan national d'animation validé en bureau du CNML en 2009.

> Le groupe de travail « Entreprises et emploi »

Ce groupe s'est réuni le 15 septembre 2010. Le bilan des actions menées depuis 2006 présenté aux partenaires indique que pour la plupart des premières entreprises signataires, le nombre de relations de collaboration a doublé en quatre ans (voir document : La relation des missions locales avec les acteurs du monde économique, 4 ans d'activités).

De 2007 à 2009, 12 accords supplémentaires ont été signés, 57% des missions locales ont déclaré mener des actions avec un ou plusieurs des acteurs économiques partenaires fin 2009.

A noter également qu'à fin 2009, dans la moitié des régions, une majorité des missions locales déclarent mener des actions avec les partenaires signataires d'un accord national avec le CNML.

Le bilan souligne également une réelle montée en compétences des missions locales dans leurs relations aux entreprises. La relation de service à l'entreprise est de mieux en mieux outillée et la culture partenariale s'affirme.

Ce groupe de travail a généré au total 34 réunions dont la réunion portant sur la plénière du groupe « Entreprises et emploi » :

- MEDIAPOST : le 11 janvier
- DEXIA : 1^{er} février, 19 mars, 21 mai, 23 juillet, 10 septembre (appel à projet 2010), 8 octobre.
- SNCF : 02 février, 23 novembre (table ronde au Salon des maires).
- Train pour l'emploi : 15 février (comité de pilotage), 16 mars (inauguration), 22 mars (Toulouse), 23 mars Marseille, 31 mars (étape de clôture à Paris).
- CARGLASS : 10 mars.
- BNP Paribas : 29 mars, 8 juillet.
- IMS - Entreprendre pour la Cité : 26 avril au CNML, 17 décembre (charte de la diversité).
- La Poste : 28 avril.
- APCM : 10 avril, 10 juin (groupe de travail national), 24 novembre (groupe de travail national).
- GDF - SUEZ : 20 mai (dispositif Permis, sports, emploi)
- FAFIH : 26 mai, 21 juin, 2 septembre.
- AREVA : 1^{er} juin.
- FARE : 9 juillet.
- MNRC : 21 juillet, 3 septembre.
- ADECCO : 15 septembre.
- DCNS : 15 décembre.

> Le groupe de travail « Accès et maintien des jeunes dans l'emploi » animé par le CNML

Ce groupe porte plus particulièrement sur l'accès et le maintien des jeunes dans l'emploi à travers 4 thèmes :

- Développement de la relation avec les entreprises.
- Développement de l'accès des jeunes à l'alternance.
- Création d'activité.
- Parrainage et lutte contre la discrimination.

Ce groupe d'appui piloté par le CNML participe au groupe « Entreprises et emploi » et regroupe 5 animations régionales (Centre, Ile-de-France, Limousin, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Réunion).

Il est chargé :

- De construire des outils notamment : un power point sur les mesures du plan jeunes, les accords nationaux.
- D'échanger et débattre sur de nouveaux projets d'accords nationaux ou des expérimentations.

- D'accompagner les animations régionales dans la mise en œuvre d'actions de développement de la relation avec le monde économique (contacts régionaux des entreprises signataires d'un accord national, document synthétique rassemblant l'ensemble des accords).

Ce groupe de travail a généré au total : 8 réunions au CNML et 4 réunions à l'extérieur :

- Au CNML : 19 et 20 mai, 1^{er} septembre 2010 (conférence téléphonique), 13 septembre (conférence téléphonique), 29 septembre (préparation de la 10^{ème} rencontre des missions locales) 7 et 8 décembre, 19 février (conférence téléphonique : préparation Train pour l'emploi).
- En région : le 4 mars à Villeurbanne (Parrainage avec le groupe AREVA).
- Séminaire déclinaison des accords nationaux : le 22 juin à Poitier.
- Réunion GIP-CARIF Ile-de-France et ARML : le 25 novembre à Paris.
- Livre blanc de la relation avec l'entreprise en Lorraine : le 26 novembre à Nancy.

> Le groupe de travail « mutualisation des processus d'accès des jeunes à l'emploi en entreprise » piloté par la DGEFP

Ce groupe a réuni 7 entreprises, le CNML, la DGEFP, Pôle emploi. Il a produit un guide « Tous gagnants, réussir ensemble l'intégration et la professionnalisation des jeunes en entreprise ».

Ce groupe a généré 2 réunions en 2010 : le 4 février (conférence téléphonique) et le 6 avril (présentation du guide à Bercy).

> Le groupe de travail « Métiers de la croissance verte » piloté par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

Ce groupe a généré au total 7 réunions :

- Comité de pilotage national : 12 janvier, 23 février, 25 mai, 20 juillet.
- Conférence nationale métiers de la croissance verte : 28 janvier.
- Conférence Solidarité et écologie : 17 février.
- Réunion avec conseiller du cabinet : 1^{er} avril.

> Les ateliers de l'apprentissage et de l'alternance de Laurent WAUQUIEZ

Le CNML a participé au groupe « Améliorer la vie quotidienne des jeunes en alternance » (aide à l'orientation, logement, mobilité, aide à la recherche d'une entreprise ou d'une formation).

Ce groupe a généré au total 4 réunions : 13 janvier, 20 et 26 janvier (logement, mobilité et aspects pratiques), 2 février (mise en relation avec les entreprises).

> Le groupe de travail relatif au volet emploi, insertion et développement économique de la politique de la ville- piloté par le SG-CIV

Ce groupe a généré au total 5 réunions CUCS /missions locales co-piloté CNML-SG-CIV entre avril et septembre 2010 : 05 février, 24 mars, 06 mai, 03 juin, 06 juillet.

3. Les actions menées en 2010

> Des expérimentations locales selon les besoins des partenaires et des territoires : quelques exemples

Les accords sont déclinés de manière expérimentale sur un site ou sur quelques régions.

ANFA

Accord cadre signé en juin 2010 portant sur l'ensemble du territoire à partir de l'expérimentation qui a eu lieu en 2009 dans deux régions Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes.

Il s'agit de réaliser le repérage et la mutualisation de bonnes pratiques visant à favoriser l'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi dans le secteur des services de l'automobile, en vue d'une mobilisation progressive des deux réseaux à l'échelle nationale. En 2010, l'animation régionale des missions locales de Champagne-Ardenne et la délégation régionale de l'ANFA ont décliné l'accord national.

FEP FARE

L'accord avec la Fédération des entreprises de propreté a été signé en décembre 2007, l'objectif est :

- Favoriser l'insertion durable dans l'entreprise et la qualification des jeunes accompagnés par les missions locales par la voie de l'alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation).
- Valoriser la branche et ses métiers auprès des conseillers des missions locales et des jeunes, les régions : Aquitaine, Centre, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes côte d'Azur.

En Aquitaine, une action « Parcours Emploi Propreté » financée par la branche professionnelle à travers le FARE et le conseil régional d'Aquitaine a été mise en place de manière expérimentale en 2010. Cette action avait pour objectif de préparer les demandeurs d'emploi à intégrer les métiers de la propreté par la découverte de ce secteur, une dynamisation individuelle et une acquisition des gestes techniques et professionnels.

Les missions locales ont participé en tant que prescripteurs de cette action (26 % de prescriptions, 33% de 16-25 ans concernés).

Sur les 45 personnes qui ont bénéficié du dispositif, 18 ont signé un contrat de travail avec une entreprise de nettoyage et un candidat suit une formation qualifiante en propreté. Dix autres demandeurs d'emploi ont accédé à l'emploi sur d'autres secteurs d'activité... et deux ont intégré des formations qualifiantes hors propreté. C'est donc près de 70% des candidats qui sont sortis du dispositif avec une solution.

FAFIH (OPCA de l'hôtellerie, restauration et loisirs)

Signé en décembre 2010, le partenariat FAFIH-CNML doit permettre de valoriser le secteur et ses métiers auprès des conseillers des missions locales et des jeunes. Des plans d'action locaux seront mis en place, au plus près des besoins des jeunes et des employeurs. Ces actions concernent, dans un premier temps les régions de Basse-Normandie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles seront par la suite étendues à l'échelle nationale.

Les deux partenaires nationaux se sont engagés à jouer un rôle d'interface entre les entreprises du secteur, les CFA partenaires et les centres accrédités susceptibles d'accueillir des jeunes issus du réseau des missions locales afin de préparer des certifications du secteur.

Les objectifs sont de :

- Favoriser la connaissance mutuelle des structures en organisant des réunions de travail et le partage des ressources.
- Favoriser la connaissance des métiers et filières du secteur.
- Rapprocher les besoins des entreprises sur un bassin d'emploi et les potentiels des jeunes.
- Favoriser la qualification des jeunes pour répondre à la demande des entreprises et pour adapter le niveau de compétence des jeunes aux besoins du marché.
- Repérer, le cas échéant, des situations d'illettrisme et offrir une réponse adaptée favorisant l'accès à la qualification du jeune.
- Communiquer et évaluer les résultats des actions mises en place.

> Des réponses adaptées aux besoins de recrutement des entreprises, quelques exemples

Les accords sont mis en œuvre en fonction des campagnes de recrutements des entreprises.

AREVA

- Forum alternance région Sud Est à Pierrelatte (avril 2010).
- Organisation au sein des établissements d'AREVA de rencontres « cafés de la diversité ». L'objectif est de donner à des jeunes issus de la diversité sociale, ethnique et culturelle, et suivis par des missions locales, l'opportunité d'échanger sur leur technique de recherche d'emploi, de stage ou d'alternance avec des recruteurs du groupe AREVA.
- Organisation d'autres « Rendez-vous bénévoles » (sites de Paris, Lyon).

CARREFOUR

La signature de l'accord s'est formalisée en juin 2009, le partenariat s'est développé progressivement sur l'ensemble du territoire national avec l'utilisation de visioconférences dans les missions locales pour le recrutement de jeunes par les responsables de l'espace recrutement.

Carrefour a recruté 336 jeunes en 2010, présélectionnés par les missions locales :

- En Ile de France, 91 jeunes en contrat de professionnalisation et 44 en CDI ou CDD.
- Dans le sud et grand ouest : 80 jeunes en contrat de professionnalisation, CDD ou CDI.
- Dans le nord : 64 jeunes en contrat de professionnalisation.
- Sur MARKET NORD : 47 jeunes en contrat de professionnalisation.

CASINO

Grâce à l'accord signé en juin 2009, 1442 jeunes de moins de 26 ans dans le cadre du plan Espoir banlieues ont été recrutés par CASINO qui souhaite développer des actions de parrainage vers l'emploi des jeunes accompagnés par les missions locales par le biais des 50 correspondants « Promotion de la diversité ». Ces correspondants ont été spécialement formés pour conseiller, informer et favoriser le partage des bonnes pratiques pour promouvoir la diversité.

Groupe DCNS

Mise en œuvre du projet « Filière Compétences » dans le cadre d'un accord signé début 2008 et qui réunit le CNML, Pôle emploi, la Marine nationale, l'Association Jeunesse et Entreprises. L'objectif était de renforcer de manière significative le recrutement de jeunes dans les filières de production sur les années 2008, 2009 et 2010, en s'adossant à un dispositif d'apprentissage.

L'action concerne les jeunes en recherche d'emplois (issus des contrats courts de la marine nationale, des missions locales ou de l'ANPE) et les jeunes souhaitant s'engager dans une formation en alternance pour apprendre un métier de production. Une campagne d'information spécifique a été menée chaque année auprès des collégiens et de leurs enseignants pour leur faire découvrir les métiers.

Les missions locales concernées se situent dans les régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Ile-de-France.

Le bilan du dispositif de 2008 à 2010 :

- 1855 jeunes accueillis en mini-stages découverte des métiers au sein de DCNS.
- 562 collaborateurs de DCNS volontaires pour être tuteurs des jeunes durant la formation en alternance.
- 303 jeunes intégrés en alternance au sein de DCNS.
- 115 jeunes ayant trouvé à fin 2010, un emploi grâce au programme.

Groupe GDF-SUEZ

Le dispositif « Permis, emploi, citoyenneté » a été mis en œuvre en 2010 pour 100 jeunes. Cette action a réuni de nombreux partenaires : missions locales du 93 et 94 ; région Ile-de-France,

Fédération française de football, organisme de formation, SJT, conseil général de Seine-Saint-Denis, la défense nationale et SITA Rebond (entreprise d'insertion) Fondation Agir Contre l'Exclusion.

Objectif : permettre à une centaine de jeunes issus de banlieues de Seine-Saint-Denis d'accéder à un emploi tout en acquérant le permis de conduire dans le cadre d'un programme éducatif complet.

Le dispositif s'organise autour de 3 phases :

- Mobilisation professionnelle et pré qualifiante : d'une durée de 3 mois comportant la réactualisation et l'appropriation des savoirs de base, la mise au point d'un projet professionnel, la sensibilisation à la sécurité routière, l'immersion en entreprise.
- Stage de sport : 1 semaine sur le site de France sport à Chartres (Hand Ball), un stage de vie en collectivité (préparation militaire d'une semaine en moyenne).
- Alternance en entreprise pour permettre à chaque candidat de se familiariser avec l'entreprise tout en acquérant les savoir-faire indispensables à son futur métier.

En 2010, 374 jeunes ont été positionnés par les missions locales, 293 jeunes se sont présentés au cours de 7 infos et chacune des entreprises a présenté son cœur de métier. Sur 103 jeunes ayant intégré le parcours « Permis, emploi, citoyenneté », 85 ont été formés, 13 ayant abandonné en tout début de parcours et 5 en cours de formation.

MEDIAPOST

Le partenariat formalisé par la signature de l'accord en 2008 porte principalement sur la promotion des métiers du groupe, le recrutement et la sécurisation des parcours professionnels des demandeurs d'emploi.

Depuis la signature en 2008 du plan Espoir Banlieues, 600 jeunes de moins de 26 ans, issus des quartiers sensibles, ont été recrutés, dont 200 en 2009.

MEDIAPOST met à disposition de ses distributeurs et magasiniers, sur leur temps de travail, une formation destinée à l'obtention du Certificat de Formation Générale (CGF – diplôme qui permet le renforcement des connaissances dans les domaines généraux) et une formation en savoirs fondamentaux donnant les pré-requis. 420 distributeurs et magasiniers ont participé à ces formations et ont obtenu leur diplôme.

La SNCF : Le train pour l'emploi et l'égalité des chances, du 1 mars au 04 avril 2010

15 000 offres d'emploi sur 12 étapes avec la participation de 10 entreprises. Le CNML s'est associé au projet a mobilisé les animations régionales des missions locales concernées par les 12 étapes : Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Centre, Pays de la Loire, Bretagne, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes.

Les missions locales ont participé à cette manifestation sur l'ensemble du processus depuis l'information des jeunes jusqu'à la prise de rendez-vous avec convocation pour accéder aux « voitures entretiens » le jour du passage du train.

Les résultats : 20 150 visiteurs ; 8 950 CV en voiture dialogue ; 4 748 entretiens réalisés ; 2 579 entretiens validés ; 5 756 candidats continuant le processus de recrutement.

> La mobilisation d'autres acteurs du monde économique, quelques exemples

Institut du mécénat social (IMS)

Depuis la signature de l'accord en 2008, plusieurs actions en faveur de l'emploi des jeunes, et notamment ceux issus de quartiers sensibles, ont rapproché des entreprises adhérentes à l'IMS aux acteurs locaux du réseau des missions locales des régions d'Aquitaine, de Bretagne, d'Ile de France, de Lorraine et de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce partenariat porte sur :

- La transmission aux missions locales des offres d'emploi confiées par des entreprises partenaires de la cellule « emploi et diversité » dans le cadre de l'organisation de forums emploi & diversité.
- La sensibilisation des entreprises aux différentes actions portées par les missions locales : parrainage vers l'emploi de jeunes, événements d'interface entre jeunes et professionnels ou mécénat de compétences et financier.
- L'organisation des événements : journées training à la recherche d'emploi avec des entreprises adhérentes à l'IMS auprès du public missions locales ou des rencontres de l'emploi.

Fin 2010, plus d'une centaine d'actions ont été menées sur l'ensemble du territoire national.

Fondation DEXIA

Il s'agit de développer la citoyenneté des jeunes comme levier vers l'emploi. Le partenariat avec la Fondation est engagé depuis 2003 et confirmé par le nouveau président Michel Blanc avec 3 programmes : appel à projets auprès des 472 missions locales ; formation des jeunes à travers l'Ecole de la citoyenneté (100 jeunes par an depuis 2007) ; parrainage de jeunes par les collaborateurs de Dexia.

> **Appel à projets** : En 8 ans, 285 projets citoyens ont été soutenus par la Fondation sur tout le territoire pour près de deux millions d'euros. **Près de 30 000 jeunes en insertion ont déjà été concernés par les actions de la Fondation** : forum des institutions, baromètre de la citoyenneté, ateliers citoyens, découverte des institutions, parcours citoyens, comités de jeunes ambassadeurs de la citoyenneté, Ecole de la citoyenneté, transports et moyens de locomotion ...Ces pratiques innovantes réparties sur l'ensemble du territoire permettent de déboucher sur des propositions concrètes aux élus.

> **Ecole de la citoyenneté** : Créée en 2007, **cette école vise à former chaque année une centaine de jeunes** pour en faire des citoyens actifs dans leurs quartiers. L'objectif de l'Ecole est de sortir les jeunes de leur quartier et de leur offrir un espace d'expression neutre, la formation se déroule durant une semaine à Paris. Vivante, elle propose des exposés sur les institutions, le débat démocratique et des moments de réflexion et de dialogue sur des problématiques citoyennes.

> **Parrainage** : La direction de Dexia s'est engagée depuis 2006 à accorder à tous les collaborateurs qui le souhaitent 2 heures par mois sur leur temps et lieu de travail afin de parrainer un jeune accompagné par une mission locale. **En 2010, 80% des 40 jeunes parrainés ont accédé à un emploi ou une formation.**

Profession emploi

Afin de favoriser l'embauche d'un plus grand nombre de jeunes en particulier ceux résidant en zone urbaine sensible, le CNML, Pôle emploi, et les entreprises dont 5 grands groupes, VINCI, Flo, Carrefour, Louvre Hôtels, O2... se sont mobilisés pour confronter leurs points de vue et optimiser les recrutements lors de Rencontres régionales Profession-emploi.

Ces rencontres ont été organisées en Ile de France avec la participation des missions locales. La préparation de ces rencontres a été organisée dans le cadre de plus de 10 réunions du comité national d'actions et de propositions.

Suite à ces rencontres, une édition spéciale « Profession-emploi » a été créée en 2010 et diffusée en 10 000 exemplaires aux agents du service public de l'emploi (Pôle emploi, maisons de l'emploi, PLIE, missions locales) et à de très nombreux DRH.

> Les dispositifs nationaux favorisant l'accès et le maintien dans l'emploi

Le Parrainage : l'exemple de Pro BTP

Ce dispositif lie le CNML, l'ACSE, la DAIC, le SDFE et la DGEFP avec le réseau de parrains du PRO BTP dans le cadre d'un accord-cadre national signé en 2008.

En 2010 :

- 661 jeunes sont arrivés au terme d'un accompagnement par un parrain ou une marraine du réseau PRO BTP.
- 50 (8 %) ont intégré une formation (hors alternance).
- 381 (56,4%) ont trouvé un emploi dont 51 avec une formation en alternance dans le BTP.
- 230 (35,6%) n'avaient pas de solution immédiate au terme de l'accompagnement.

Au cours de l'année 2010, Le nombre d'accès à l'alternance s'est sensiblement réduit, du fait de la baisse globale du nombre d'employeurs recourant à l'alternance, d'autant que les publics bénéficiaires du parrainage ne sont pas ceux vers lesquels ils se retournent prioritairement.

Sur la période 2007 à 2010 ce sont 2596 jeunes qui sont arrivés au terme d'un accompagnement par un parrain ou une marraine du réseau PRO BTP. Au cours des 4 dernières années, ce sont donc en moyenne près de trois jeunes sur quatre (70%) accompagnés par les parrains qui ont accédé à un emploi ou à une formation.

4. Les autres actions en faveur de l'emploi pilotées par les administrations ou les cabinets ministériels

> DGEFP - Sous direction Insertion et Cohésion sociale, Mission insertion des jeunes

Un groupe de mutualisation des processus d'accès des jeunes à l'emploi en entreprise réunissant 7 entreprises, le CNML, Pôle emploi, a été créé fin 2008.

L'objectif a été de produire un guide qui formalise les processus efficaces d'accès à l'emploi des jeunes en entreprise à partir des bonnes pratiques présentées notamment par les entreprises participant à ce groupe.

Le guide intitulé « Tous gagnants – réussir ensemble l'intégration et la professionnalisation des jeunes en entreprise » a été présenté début 2010 à l'ensemble des acteurs concernés. Il est accessible sur le site du ministère.

> Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

Le plan de mobilisation des territoires et des filières sur le développement des métiers de la croissance verte. Basé sur le programme du Grenelle de l'environnement, ce plan a mobilisé tous les opérateurs (élus, syndicats, experts, acteurs économiques, associations) dans le cadre de 10 comités de pilotage.

Les travaux des comités ont abouti à des propositions concrètes sur chacun des 4 axes suivants :

- Identifier les métiers en développement ou en transformation.
- Définir les besoins en formation et l'organisation des parcours de formation et de qualification, recruter : mieux orienter et mettre en cohérence l'offre et la demande d'emploi dans la filière.
- Valoriser les formations et les métiers qui devront être pourvus en plus grand nombre.

La synthèse des travaux a débouché sur l'organisation d'une conférence nationale le 28 janvier 2010 au CNIT de la défense.

Un tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du plan de mobilisation des filières et des territoires a été présenté lors du comité de pilotage national du 23 février 2010. Ce plan comporte 9 programmes autour de 3 grandes dimensions :

- Stratégie nationale (programme 1 : identifier les métiers de la croissance verte, programme 2 : promouvoir les métiers de la croissance verte, programme 3 : intégrer les compétences de la croissance verte dans tous les programmes de formation et adapter les dispositifs de formation, programme 4 : organiser l'adaptation de la formation des enseignants et des formateurs).

- Mobilisation des filières : programme 5 : soutenir la compétitivité de l'économie française par le développement des compétences liées à la croissance verte, programme 6 : développer une offre de formation basée sur des socles de compétences transversales, programme 7 : faire de la croissance verte un levier pour l'accès à l'emploi des publics en difficulté, programme 8 : soutenir la création et le développement d'entreprises de la croissance verte en lien avec les pôles de compétitivité).
- Mobilisation des territoires (programme 9 : associer les efforts de l'Etat et des régions pour amplifier le développement des activités et des métiers de la croissance verte).

Le secrétariat général du CNML a participé aux comités de pilotage national présidé par la ministre Valérie LETARD et principalement aux comités techniques tourisme durable et eau, assainissement, déchets, air.

> Les ateliers de l'apprentissage et de l'alternance de Laurent WAUQUIEZ

A l'occasion de la remise du rapport d'Henri PROGLIO sur la promotion et le développement de l'alternance, Laurent WAUQUIEZ a souhaité le lancement des ateliers de l'apprentissage et de l'alternance avec l'objectif d'alimenter la réflexion et l'action par des propositions concrètes et opérationnelles pour le développement de l'alternance.

Ces ateliers ont été constitués sous forme de 3 groupes de travail pilotés par des responsables d'entreprises avec 5 réunions hebdomadaires de janvier à février 2010.

1^{er} groupe : améliorer la vie quotidienne des jeunes en alternance (aide à l'orientation, logement, mobilité, aide à la recherche d'une entreprise ou d'une formation).

2^{ème} groupe : développer l'alternance partout et pour tous (alternance dans le supérieur et les grandes écoles en particulier, nouveaux employeurs par exemple fonction publique, secteurs porteurs, pilotage et enjeux de financement).

3^{ème} groupe : aider les entreprises à s'engager davantage dans l'alternance (simplification des contrats en alternance, valorisation de la fonction du tuteur, incitations financières, système de quotas plus incitatif).

Le Conseil national des missions locales a été sollicité pour participer au 1^{er} groupe. Le secrétariat général du CNML a associé deux animations régionales de missions locales de Centre et Champagne-Ardenne pour participer à ces travaux. Les contributions du secrétariat général du CNML ont été transmises au pilote de ce groupe (voir document : Contributions et propositions du CNML aux Ateliers de l'apprentissage et de l'alternance - Février 2010).

> Démarche exploratoire relative au volet emploi, insertion et développement économique de la politique de la ville : co-pilotage CNML et SG-CIV

L'objectif de la réflexion initiée par le secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG-CIV) est de nourrir les contenus et la méthodologie des contrats urbains de cohésion sociale dans le champ de l'emploi, de l'insertion et du développement économique, pour la nouvelle période contractuelle qui doit s'ouvrir à partir de 2011.

Cette démarche s'est appuyée sur la contribution des PLIE « CUCS et PLIE » en lien avec l'Alliance ville emploi (AVE) et des missions locales « CUCS et missions locales » en lien avec le CNML, dans un cadre qui associe et permet les échanges de points de vue avec des représentants du service public de l'emploi et des acteurs de la politique de la ville (représentants de l'Etat et des collectivités locales).

Ce groupe de travail a produit un rapport: Volet emploi, insertion, développement économique des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) – SG-CIV.

5. Les nouvelles actions en faveur de l'emploi des jeunes pour 2011

L'objectif pour 2011 est de poursuivre l'animation territoriale des accords signés :

- En concluant de nouveaux accords nationaux (ADECO, Gendarmerie nationale, ANDRH) et avec de nouveaux opérateurs qui le souhaitent.
- En organisant le suivi systématique des actions et résultats des missions locales dans les différentes régions.
- En mutualisant des pratiques et la création d'outils et de méthodes de travail.
- En valorisant, en interne et en externe, des bonnes pratiques et des avancées des missions locales relatives à leur mission d'accompagnement des jeunes dans l'emploi.

Démarche d'évaluation des missions de service public des missions locales

En 2010, cette démarche a été pilotée techniquement par Etienne DIOT, chargé de mission au secrétariat général du CNML de janvier à décembre 2010.

Contexte

Conformément à la lettre de mission de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi Christine LAGARDE du 7 janvier 2008, le CNML a lancé avec l'appui du ministère un marché pour l'assistance à une prestation d'étude sur la mise en œuvre de cette démarche d'évaluation.

L'évaluation nationale des missions locales porte sur les missions de service public du réseau, telles qu'elles sont définies dans le Protocole 2000, 2005 et 2010 des missions locales.

Un document de référence « Démarche d'évaluation des missions du service public des missions locales » a été publié par le CNML en 2004. Il comprend un référentiel (le cadre et les questions de l'évaluation par les missions locales) et un protocole (le mode d'emploi de l'évaluation).

Accompagner le réseau des missions locales dans la mise en œuvre de la démarche d'auto évaluation

> L'organisation générale de la mission

L'objectif 2010 a été de présenter l'expérimentation de la démarche d'évaluation mise en œuvre dans 10 missions locales volontaires en 2009 aux acteurs du réseau.

Le comité de pilotage national a souhaité que les résultats de ces travaux soient présentés dans un premier temps aux animations régionales de missions locales pour recueillir les observations et remarques afin de mieux préparer la communication à l'ensemble du réseau.

Il a été décidé de sensibiliser le réseau des missions locales à cette démarche en organisant des réunions interrégionales.

Le comité de pilotage national de la démarche d'évaluation

Ce comité s'est réuni 3 fois en 2010 : le 27 janvier, 15 avril, 16 septembre.

La présentation de la démarche aux missions locales

Cette phase a généré 12 réunions :

- 26 février à Bercy : présentation des travaux aux animations régionales.
- 22 avril, 6 mai, 12 mai, 18 mai, 25 mai, 4 juin, 7 juin, 10 juin, 14 juin, 17 juin : interrégionales.
- 23 juin au CNML : présentation des travaux aux partenaires sociaux.

> Le comité de pilotage national de la démarche d'évaluation

Présidé par Agathe CAHIERRE, présidente de la mission locale du Havre, ce comité est chargé du suivi et de la validation de la démarche.

Il comprend le représentant de l'ARF au CNML, le conseil régional de Bourgogne (direction de l'apprentissage et de la formation professionnelle), le président et vice-président de la CPNEF, des

présidents de missions locales et d'associations régionales, des directions de missions locales, des animations régionales des missions locales, la DGEFP (missions insertion des jeunes et systèmes d'informations), la DARES (sous-direction SEPEFP - département FPIP).

Ce comité de pilotage national s'est réuni afin de valider les différentes étapes et outils réalisés dans le cadre de la mission confiée au cabinet CIVITO de 2008 à 2010.

L'expérimentation a été menée dans 10 missions locales : cinq missions locales de la région Languedoc-Roussillon et cinq autres à travers la France : Dinan, Villefranche-sur-Saône, La Seyne-sur-mer, Dijon, et la mission locale de la Mayenne.

Ces travaux se sont concrétisés par la rédaction de trois documents : Enjeux, méthode et indicateurs qui ont fait l'objet d'une première présentation aux animations régionales des missions locales fin février.

La présentation des travaux a ensuite été réalisée dans le cadre de dix réunions interrégionales avec la participation des présidents et directions de missions locales ainsi que les partenaires sociaux.

Le comité de pilotage a pris en compte les observations et remarques des acteurs du réseau et a considéré que la mise en œuvre de l'auto-évaluation pose des questions d'organisation et d'ingénierie qui nécessitent un appui.

La démarche doit se déployer sur l'ensemble du territoire, de manière progressive en s'appuyant sur le niveau régional, c'est à dire l'association régionale et l'animation régionale et permettre, in fine, à chaque mission locale de disposer d'un kit de déploiement.

Un nouveau marché a été lancé fin septembre 2010 pour accompagner six associations régionales de présidents de missions locales volontaires.

Perspectives 2011

- La poursuite de la démarche d'évaluation a été confiée au cabinet OPUS 3. La proposition d'accompagnement de la démarche d'évaluation a fait l'objet d'une synthèse (voir document joint).
- La démarche « d'auto-évaluation accompagnée » sera initiée en 2011 pour mettre en œuvre, tester et adapter la démarche dans six régions, préalablement à son déploiement dans l'ensemble du réseau en 2012.

Liste des membres du comité de pilotage national 2011

STRUCTURES	NOM ET PRENOM	FONCTION	ADRESSE
Etat et administrations			
CNML Secrétariat Général	Vincent DELPEY	Secrétaire Général	Immeuble les Borromées 2 1 avenue du Stade de France 93 210 Saint Denis 01 57 33 81 26
CNML Secrétariat Général	Jean Christophe BRANDOUY	Chargé de mission	Immeuble les Borromées 2 1 avenue du Stade de France 93 210 Saint Denis 01 57 33 81 45
CNML Secrétariat Général	Amaria SEKOURI	Chargée de mission	Immeuble les Borromées 2 1 avenue du Stade de France 93 210 Saint Denis 01 57 33 81 87
DGEFP			
Mission insertion jeunes	Pauline BOURDIN	Chargée de mission insertion des jeunes	7 Square Max-Hymans 75 741 Paris cedex 15 01 43 19 33 91
Mission système information	Laurent DURAIN	Chargé de mission	Square Max-Hymans 75 741 Paris cedex 15
DARES			
Sous direction SEPEFP département FPIPJ	Lionel BONNEVIALE	Chargé de mission	DARES 39/ 43 quai André Citroën –75015 PARIS –01 44 38 27 42
Collectivités territoriales			
Conseil régional de Bourgogne	M. Dominique FORTEA - SANZ M. Muriel HENNEQUIN	Directeur de l'apprentissage et de la formation professionnelle Coordonnateur AIO	Conseil régional
Missions locales			
Mission locale du Havre Secrétariat de la mairie	Agathe CAHIERRE	Présidente, 1 ^{ère} adjointe au maire et conseillère générale du Havre	Mission locale du Havre 2 rue Léon Gautier 76 600 Le HAVRE 02 35 43 45 25
Association régionale des missions locales de PACA	Claude FOURNET	Président	Mission locale du Lubéron Résidence Belvédère - rue de Croze-84120 PERTUIS 04 90 79 56 50 clfournet@free.fr
Mission locale de Perpignan	Jean VILA	Président de la mission locale, Vice- Président du conseil général	Mission locale jeunes 2 rue Pierre Dupont Résidence les Terrasses du Castillet 66 000 PERPIGNAN
Mission locale de Troyes	Elisabeth GRANDPIERRE	Présidente de la mission locale, conseillère municipale	Mission locale de TROYES 26 rue du Général Saussier 10000 TROYES 03 25 73 62 22
Animation régionale des missions locales de PACA	Dominique DAVY	Animateur régional Réfèrent axe 5 (évaluation de l'activité des missions locales dans le Programme national d'animation)	Animation régionale Provence-Alpes-Côte-D'azur - Mission locale du Lubéron - Résidence Belvédère Rue de Croze - 84120 Pertuis
Animation régionale des missions locales de Franche Comté	Brigitte Le Marchand	Animatrice régionale	Espace jeune de Dole 24 place Nationale 39100 DOLE 03 84 72 53 18
Animation régionale des missions locales du Languedoc Roussillon	Michel JULITTA	Animateur régional Président de l'APAR	Locaux du CARIF - 605 rue Alfred Nobel 34000 MONTPELLIER 04 67 15 90 33
Mission locale départementale rurale Limoux	Jean Pierre MUNICH	Directeur	Espace Formation Emploi 5 avenue de la gare 11300 Limoux 04 68 74 70 90
Association régionale des missions locales d'Alsace	Chantal JEANPERT	Présidente	Maison de l'insertion 1, Chemin de Dorlisheim 67120 MOLSHEIM 03 88 38 31 01
Animation régionale des missions locales de Corse	Béatrice MAUREL	Animatrice régionale	Association régionale de Corse 7, avenue Giacobbi 20600 BASTIA 04 95 30 04 84

Animation régionale des missions locales du Limousin	Claire ROMAIN SOUCHON	Animatrice régionale	Animation régionale Limousin ARML 18, rue Aigueperse 87000 LIMOGES 05 55 35 46 20
Animation régionale des missions locales du Nord-Pas-de-Calais	Dominique BOURGEOIS	Animatrice régionale	Animation régionale du réseau des missions locales Nord-Pas-de-Calais - C2RP – 50, rue Gustave Delory 59000 Lille 03 20 90 73 15
Animation régionale des missions locales de Picardie	Pascal HOULLIER	Animateur régional	Animation régionale Rhône-Alpes 10, quai Jean Moulin 69001 Lyon 04 72 98 24 75
Mission locale Nîmes Métropole	Jacques MEYER	Directeur	Mission locale jeunes 281 chemin du Mas Coquillard 30900 Mimes 04 66 76 38 00
Mission locale du Bassin Carcassonnais	Serge ESTEBAN	Directeur	Mission locale du Bassin Carcassonnais 89 rue de Verdun 11000 Carcassonne 04 68 10 22 90
Mission locale des Pyrénées Orientales	Véronique RAMIREZ	Directrice	Mission locale jeunes des Pyrénées-Orientales 2 rue Pierre Dupont Résidence les Terrasses du Castillet 66000 Perpignan 04 68 34 26 61
Mission locale de la Seyne-sur-Mer	Martine COSTANZA	Directrice adjointe	MIAJ La Seyne-sur-Mer 355 avenue d'Estienne d'Orves 83500 La Seyne-sur-Mer 08 26 88 68 10
Mission locale de Villefranche-sur-Saône	Ouardia CHIKH	Directrice	Mission locale Avenir Jeunes Villefranche Beaujolais 1 place Faubert 69400 Villefranche-sur-Saône 04 74 02 91 50
Mission locale de Laval	Claude LODÉ	Directeur	Mission locale du bassin d'emploi de Laval 40 boulevard Félix Grat - BP 905 53009 Laval 02 43 56 00 12
Cabinet OPUS 3	Michel de SAHB	Directeur Associé	OPUS 3 10, rue Saint-Florentin 75001 Paris 01 55 35 38 40 - 06 86 40 60 56 desahb@opus3.fr
CPNEF Secrétariat de la CCN			
CPNEF	Roselyne GUIHARD	Vice-Présidente	
CPNEF	Michel GUERNION	Président	61 rue Pierre Cazeneuve 31200 Toulouse 05 34 42 23 00
Syndicats			
CFE-CGC	Serge LAVAGNA		
CFE-CGC	Vincent PLOVIER		
CGT	Jean-Philippe REVEL Rachid BAHLOUL		
FO	Christophe AGNERAI Michel CAPPELLETTI Pascal CORBEX		
Synami-CFDT	Serge PAPP		

Partenariat renforcé entre Pôle emploi et les missions locales

Depuis 2001, l'ANPE et le CNML mobilisent leurs réseaux au service de l'accompagnement personnalisé des jeunes demandeurs d'emploi. Pour les années 2006 à 2008, un accord-cadre de partenariat renforcé a élargi cette collaboration.

Dans le contexte créé par la fusion entre l'ANPE et l'Unédic, le bureau du CNML du 11 juin 2008 a décidé de proroger cet accord-cadre d'un an jusqu'au 31 décembre 2009.

Le 21 janvier 2010 a été signé, à l'occasion de la plénière du Conseil national des missions locales, un nouvel accord-cadre portant sur le partenariat renforcé entre le réseau des missions locales et Pôle emploi et pour les cinq prochaines années.

1. La déclinaison régionale et locale de l'accord cadre

En 2010, le groupe de travail sur le Partenariat renforcé entre Pôle-emploi et les missions locales rassemblant les trois signataires de l'accord-cadre de partenariat renforcé, ainsi que les acteurs du réseau des missions locales (Union nationale des missions locales, Association nationale des directeurs et Association professionnelle des animateurs régionaux) s'est constitué en comité national de pilotage, aux fins d'accompagner la mise en œuvre de l'accord-cadre.

> Les déclinaisons de l'accord-cadre national

L'année 2010 a été consacrée à la formalisation d'un cadre d'intervention adapté aux territoires. Pour le niveau régional, l'accord-cadre national a mis un accent particulier sur le développement d'une stratégie régionale de partenariat renforcé, à travers la négociation d'une convention régionale, fondée sur un diagnostic partagé. 26 conventions régionales ont été négociées et signées en 2010. Au niveau local, l'exercice de contractualisation a conduit à la négociation et la signature de 471 conventions locales. Cet effort important de contractualisation a été mené avec l'appui de la boîte à outils qui a été livrée avec l'accord-cadre (10 annexes) et un kit de déploiement opérationnel négocié entre les deux réseaux.

> La désignation de référents

L'accompagnement des acteurs territoriaux s'est traduit par la désignation de référents sur le partenariat renforcé au sein de l'axe « Accès à l'emploi » du programme national d'animation du Conseil national des missions locales.

Les régions dont les animateurs régionaux investis sur la capitalisation de cette thématique au côté du secrétariat général du CNML sont : Aquitaine, Centre, Limousin, Lorraine et Nord-Pas-Calais. Le dossier est coordonné par Karine BRARD-GUILLET, chargée des relations avec Pôle emploi.

De nombreuses réunions ont mis en présence les animateurs référents et les autres animateurs pour animer un échange de pratiques, parfois en présence des correspondants de la direction des collectivités territoriales et des partenariats de la direction générale de Pôle emploi. Le Secrétariat général du CNML a également participé à la réunion des correspondants territoriaux de Pôle emploi pour animer le déploiement.

Les équipes de Pôle emploi et du CNML ont été amenées à se rendre dans une région pour faciliter la négociation en faisant une présentation de l'outil E-Partenet.

Les réunions interrégionales organisées du 22 avril au 17 juin 2010 par le CNML ont permis de faire un point sur l'appropriation de l'accord au niveau local. Les animateurs régionaux ont accompagné les

déclinaisons locales, avec l'appui d'un pôle de compétences avec des directeurs spécialisés au sein de leur animation régionale.

Le bureau du CNML a été régulièrement informé du déploiement des accords au cours de 2010, suite aux réunions du comité de pilotage national.

> La connaissance réciproque des compétences

La première année de mise en œuvre de l'accord-cadre a été marquée principalement par le début de la mise en œuvre des socles du partenariat renforcé. Les réseaux se sont principalement saisis de l'axe « développement de la connaissance des compétences », particulièrement adapté pour mieux connaître l'offre de service du réseau partenaire.

Cela s'est traduit par des immersions réciproques dans les équipes, par la création de module de formation pour les conseillers de missions locales et de Pôle emploi sur les offres de service respectives et les outils des réseaux. Il est à souligner des initiatives novatrices d'animation des personnels de Pôle emploi affectés en mission locale, soit à l'initiative de l'animation régionale des missions locales, soit à l'initiative du correspondant Partenariat de la direction régionale de Pôle emploi ou des deux conjointement.

Le 18 novembre 2010, Gérard WILLMANN président du groupe Partenariat renforcé entre Pôle-emploi et les missions locales a rencontré Christian Charpy pour faire un point sur la déclinaison de l'accord-cadre et sur les volumes d'entrées en co-traitance.

2. Le comité national de pilotage

Il s'est réuni trois fois le 6 avril, 9 septembre et 11 novembre 2010 sous la présidence de la DGEFP. Son fonctionnement a été fortement impacté par la maîtrise des flux de co-traitance qui a été engagée à mi-année 2010.

La co-traitance du Projet Personnalisé d'accès à l'Emploi (PPAE) est envisagée comme une sous-composante du partenariat renforcé. Les engagements respectifs des partenaires sur le PPAE par rapport à l'accord-cadre 2006-2008 sont reconduits avec l'intégration des obligations liées à l'offre raisonnable d'emploi.

Parmi les objectifs de progrès de l'accord-cadre figure de réguler les flux à 150 000 entrées et procéder à des alertes en cas de dépassement.

En fin d'année 2010, au titre de la détermination annuelle du volume d'entrées en co-traitance, il a été décidé de reconduire, en 2011, le volume annuel des entrées.

3. Les perspectives pour 2011

> Les axes de progrès de la co-traitance

Ils sont multiples :

- Faire en sorte que l'orientation soit définie autant que possible dès le premier entretien.
- Améliorer le diagnostic de l'accompagnement nécessaire.
- Mieux définir les critères, les modalités de traitement et de sortie en mettant en œuvre l'annexe 7 « les phases, les étapes et états de la co-traitance ».
- Assouplir les critères d'affectation d'un jeune par Pôle emploi vers une mission locale (pour éviter les orientations uniquement fondées sur un niveau de formation précis ou sur un critère d'âge).
- Améliorer la répartition au niveau infra-régional des entrées sur la base d'un accord du comité de pilotage régional et actualiser les volumes d'entrées annuellement par avenant, si nécessaire.

A partir des socles du partenariat renforcé, le nouvel accord-cadre permet de renforcer la coordination des politiques territoriales et de tirer partie des synergies entre deux opérateurs du service public de l'emploi. Il s'agit de permettre à des jeunes demandeurs d'emploi de cumuler un accompagnement mis en œuvre par les missions locales pour le compte de Pôle emploi et des prestations de Pôle emploi afin d'avoir accès à un meilleur service.

> Les principaux axes de l'accord-cadre de partenariat renforcé

L'élargissement du partenariat consiste à engager ou à affirmer davantage des actions communes. L'accord-cadre ne concerne plus la seule co-traitance, mais affiche de nouvelles dimensions dans les champs d'activité suivants.

Les axes de progrès sur le partenariat renforcé :

- Aboutir à une offre de service reconnue entre les partenaires, parfaitement positionnée en gestion et dans les systèmes d'information.
- Améliorer le développement d'actions permettant la lisibilité du partenariat renforcé tant pour les réseaux qu'en direction de leurs partenaires et pour les jeunes.
- Prévoir sur tous les champs du périmètre du partenariat renforcé des modalités de concertation, faire émerger un réflexe partenarial et développer une vision stratégique permettant de capitaliser sur les actions communes.
- Envisager la construction de plans d'actions menés ensemble.

Les réseaux sont particulièrement sollicités sur la mise en œuvre de façon constante des socles/éléments clés du partenariat renforcé (diagnostic partagé, complémentarité des offres de service et leur mobilisation conjointe, valorisation du partenariat, animation des réseaux et développement de la connaissance des compétences).

En 2011, les efforts doivent porter sur les actions communes, concertées ou partagées sur les thématiques de l'accord-cadre en direction des employeurs, qui doivent avoir pour objet un meilleur accès aux offres d'emploi pour les jeunes, une meilleure lisibilité des offres de services en direction des jeunes et des partenaires et une meilleure articulation des dispositifs sur les territoires.

Insertion sociale et autonomie des jeunes

En 2010, suite à la commission de concertation jeunesse, de nombreuses expérimentations sociales ont été mises en œuvre dans le champ de l'insertion sociale et l'autonomie des jeunes, notamment par les missions locales, permettant de tester des hypothèses de solutions qui pourraient impacter les politiques publiques pour la jeunesse, si elles sont évaluées positivement.

Fin 2010 elles sont en cours, leur mise en œuvre a souvent nécessité la construction - longue et délicate - de partenariats locaux et de procédures d'évaluation scientifique complexes.

Dans le même temps, malgré les mesures du plan de relance intervenues au deuxième semestre, la crise a continué d'affecter tout particulièrement les jeunes en recherche d'insertion déjà fragilisés par la précarité des emplois qui leur sont habituellement accessibles.

Dans le rapport 2010 du gouvernement au Parlement sur l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans, dont les chiffres et analyses portent sur les années précédant la crise, la proportion de jeunes particulièrement touchés par la pauvreté est très préoccupante : 20 % des jeunes de 18 à 24 ans vivaient en 2008 en dessous du seuil de pauvreté. Cette proportion a crû de 2,5 points entre 2002 et 2008, alors que l'objectif du gouvernement est une baisse de 3,3 points en 5 ans. Quant au chômage des jeunes vivant en zones urbaines sensibles, il concerne 43 % des jeunes hommes, c'est-à-dire 4 fois plus que la moyenne nationale.

Le Conseil national de lutte contre l'exclusion et la pauvreté (CNLE), où siège le CNML, fait part de sa grande préoccupation : « Les situations alarmantes décrites dans le rapport doivent absolument faire l'objet d'une attention particulière, notamment par la mise en place d'une véritable politique nationale en vue de permettre à cette population un accès pérenne à l'emploi et à l'autonomie. Cette politique nationale devrait être envisagée dans le PNR 2011-2013 ».

Selon l'Insee, le taux de chômage des jeunes en France métropolitaine s'élevait à 23% au premier trimestre 2010. Bien plus que la moyenne des autres classes d'âge (8,6% pour les 25-49 ans et 6,6% pour les plus de 50 ans), la moyenne tous âges confondus s'établissant à 9,5%. Ce taux ne prenant en compte que les actifs, il ne signifie pas que 23 jeunes sur cent sont au chômage. L'écrasante majorité des moins de 25 ans poursuivent encore leurs études.

L'Insee fournit donc d'autres chiffres permettant d'affiner l'analyse, en prenant en compte toute la classe d'âge, étudiants compris :

- Le taux d'emploi : 28,1% au premier trimestre, contre 51,2% pour l'ensemble de la population française.
- La proportion de chômeurs : 8,4%, contre 5,4% pour toute la population.

Face à cette situation déjà bien diagnostiquée fin 2009, le secrétariat général, en cohérence avec le plan « Agir pour la jeunesse » lancé par le Président de la République, a organisé ses réflexions et productions autour des thématiques essentielles visant à l'autonomie des jeunes, à la fois en participant aux travaux nationaux transversaux et en assurant la continuité des comités thématiques particuliers déjà menés par le secrétariat général du CNML. De plus, à la demande de plusieurs élus membres du CNML, un nouveau groupe de travail sur la thématique de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en milieu rural a été créé.

1. Les expérimentations sociales

Plusieurs vagues d'appels à projets d'expérimentations sociales ont été lancées par le haut commissaire à la jeunesse. A chaque fois un nombre conséquent de missions locales ont répondu et beaucoup ont été retenues.

Ainsi en 2010 plus de 150 missions locales étaient en cours d'expérimentation d'innovations ou d'hypothèses de solutions dans tous les domaines de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes :

- Décrochage scolaire.
- Orientation.
- Alternance.
- Insertion Professionnelle.
- Santé.
- Permis de conduire.
- Logement.
- Justice.
- Lutte contre les discriminations.

Ces expérimentations sont suivies par la Mission d'Animation du Fonds Jeunes qui organise des ateliers thématiques regroupant les porteurs, dont les missions locales. Le CNML participe à ces ateliers.

Cependant la capitalisation des bonnes pratiques issues de ces expérimentations, que nous souhaiterions pourvoir mener, n'a pas été possible, faute de moyens humains.

Enfin, en 2010, pas moins de 10 réunions ont été organisées, soit par le Haut Commissariat, soit par le ministère de la jeunesse, pour mettre en place les éléments constitutifs d'une expérimentation sur « l'autonomie financière des jeunes » thématique à l'émergence de laquelle le secrétariat général du CNML a beaucoup participé, entre les réunions, en particulier pour mettre l'outil Parcours 3 en capacité de gérer ce programme.

Ces travaux vont trouver leur réalisation en 2011 par le lancement de l'expérimentation du « RCA » (revenu contractualisé d'autonomie) à laquelle 80 missions locales volontaires vont participer.

Un nouveau programme d'accompagnement : le Revenu Contractualisé d'Autonomie (RCA)

Vous pouvez bénéficier du RCA si vous êtes âgé de 18 à 22 ans et que vous avez un niveau de qualification inférieur à la licence et si votre mission locale a été sélectionnée par le ministère chargé de la jeunesse pour expérimenter ce nouveau programme d'accompagnement.

Le RCA, comment ça marche ?

- Le revenu contractualisé d'autonomie (RCA) a pour objectif de vous accompagner dans votre parcours d'insertion vers un emploi durable, au même titre que le Cvis. Il vous permet de bénéficier des mêmes droits que le Cvis, l'allocation prévue dans le cadre du Cvis étant remplacée par une allocation qui vous garantit des ressources de 250 euros par mois au moins la première année.
- Comme le Cvis, le RCA concerne des jeunes en recherche d'emploi et souhaitant un accompagnement personnalisé et régulier dans leurs démarches.
- Comme le Cvis, le RCA implique le respect d'engagements conclus au moment de la signature de votre contrat d'accompagnement, définis avec votre conseiller.
- Comme le Cvis, le RCA permet : d'être éligible à certain contrat de travail tel que le Contrat Unique d'Insertion ; de bénéficier du régime général de la sécurité sociale.

Le RCA, qu'apporte-t-il en plus du Cvis ?

Le RCA dure deux années, vous assurant d'un suivi et d'un soutien durant une période longue. Contrairement au Cvis, l'accès à un emploi durable ne provoque pas la rupture du contrat. Ainsi, vous pourrez continuer à rencontrer votre conseiller, si vous le désirez, même après avoir obtenu un emploi durable. De même, vous pourrez de nouveau percevoir l'allocation si vous perdez votre emploi.

Le RCA vous permet de bénéficier chaque mois d'une allocation. Concrètement, un jeune au RCA n'ayant pas de salaire recevra une allocation mensuelle de 250 euros pendant un an, puis une allocation plus faible durant la deuxième année de contrat. S'il travaille et perçoit un salaire faible, il a toujours droit à une partie de l'allocation de 250 euros (par exemple 125 euros dans le cadre d'un contrat à mi-temps rémunéré au Smic).

Le calcul de l'allocation mensuelle : comment cela se passe-t-il ?

Les personnes en RCA bénéficient d'une allocation mensuelle, ce qui n'est pas le cas des personnes en Civis. Concrètement, chaque mois, lors du rendez-vous avec votre conseiller, vous devez déclarer les périodes pendant lesquelles vous avez perçu une rémunération (emploi, stage, allocation de formation), pour que celui-ci établisse votre montant d'allocation.

Lorsqu'ils ne disposent d'aucune ressource d'activité, les jeunes en RCA reçoivent chaque mois une allocation de 250 euros pendant un an puis :

- 240 euros le premier trimestre de la deuxième année du contrat ;
- 180 euros le deuxième trimestre de la deuxième année du contrat ;
- 120 euros le troisième trimestre de la deuxième année du contrat ;
- 60 euros le quatrième trimestre de la deuxième année du contrat.

Le montant de cette allocation diminue si le bénéficiaire du RCA dispose de ressources mensuelles d'activité (salaire, indemnités de stage ou de formation). Néanmoins, le calcul est fait de telle sorte qu'un jeune en RCA qui prend un travail soit toujours gagnant financièrement, même s'il prend un travail à quart temps ou s'il effectue quelques missions d'intérim dans le mois.

Exemple : vous percevez une indemnité de stage d'un montant de 400 euros. La première année du contrat, votre allocation mensuelle au titre du RCA s'élèvera alors à 154 euros.

2. Comité technique santé

Un groupe de travail national co-animé par le CNML et le Cetaf (Technique d'Appui et de Formation pour les personnels médicaux des centres d'examen de santé de la CNAM) continue ses travaux depuis sa création en 2006.

Il a notamment pour objectifs de capitaliser et d'analyser les besoins et les difficultés des jeunes les plus vulnérables en terme de santé. La réflexion porte aussi sur les réponses locales, expérimentations et innovations, mises en œuvre par le réseau des missions locales, mais aussi sur l'absence ou la carence de réponses possibles, afin d'en saisir les pouvoirs publics. Le groupe réunit régulièrement des membres du réseau volontaires pour y participer, des partenaires publics et privés et des chercheurs connus pour leur expertise dans les différents domaines abordés.

Les jeunes de 16-25 ans, en recherche d'insertion, sont confrontés à des difficultés de santé, de fragilités, de souffrance psychologique, de comportements, souvent liés à de mauvaises conditions sociales. Pour ces raisons les missions locales cherchent à développer des partenariats avec les organismes de santé pour favoriser l'accès aux soins, aux droits, à la prévention et à l'éducation pour la santé, cependant force a été de constater que les dispositifs sont bien souvent inadaptés, surtout sur certains territoires.

La charte d'engagements signée en 2006 vise à réunir et optimiser, sur tous les territoires, les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'actions pérennes de promotion de la santé des jeunes, en renforçant le lien social. La définition commune, par les différents acteurs de la santé, d'orientations stratégiques et d'objectifs doit permettre de soutenir et d'améliorer le développement de programmes d'action en réseaux, relatifs à la santé des jeunes 16-25 ans en insertion, dans le cadre des politiques régionales de santé. Sa mise en œuvre est l'objet de réunions régionales du groupe santé.

> Composition du groupe et périodicité

- Ce groupe de travail est présidé par Madame Martine GILLON, présidente de la mission locale de Lambersart et membre du CNML.
- Experts : Professeurs de médecine, médecins et chercheurs du comité scientifique du Cetaf autour de l'équipe du Docteur Jean-Jacques MOULIN,
- Médecins et spécialistes des CES, CNAMTS, DGS, DGCS, MSA, Fil santé jeunes, Mutualité Française, Harmony mutualité.

- Représentants du réseau des missions locales : animateurs régionaux, directeurs, référents santé, psychologues, personnels médicaux (médecins, infirmiers).

Le groupe se réunit trimestriellement au CNML, à géométrie variable il ne comporte cependant jamais moins de 25 participants, souvent plus. Par ailleurs des réunions régionales ont été organisées avec les animateurs régionaux des missions locales pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la charte et de ses suites (13 réunions)

> Objectifs du groupe de travail

Après avoir mené une étude sur l'impact de la précarité sur la santé des jeunes en insertion (2005), il a été décidé fin 2006, en application de la charte, de lancer une étude pluri annuelle sur l'état de santé mentale et de souffrance psychique des jeunes en insertion, population pour laquelle il n'existe pas de données scientifiques.

Mettre en œuvre régionalement la charte pour la santé des jeunes, en capitalisant les bonnes pratiques sur les quatre axes de progrès suivants :

- Amélioration quantitative et qualitative de la couverture santé des jeunes accompagnés par les missions locales.
- Amélioration quantitative et qualitative de l'accès aux soins généralistes et spécialisés
- Amélioration quantitative et qualitative de l'écoute de la souffrance psychique des jeunes et de l'accès aux soins quand ils sont nécessaires.
- Amélioration quantitative et qualitative des actions de prévention « santé ».

> Pour rappel : travaux du groupe menés jusqu'alors sur l'étude santé mentale

- 2007 : rédaction du questionnaire « fixe » sur la santé mentale.
- 2008 : passation du questionnaire (24 ML et 15 CES).
- 2009 : analyse des données (1342 questionnaires) et rédaction du nouveau questionnaire avec de nouveaux « pétales » d'investigation (voir la synthèse des résultats 2008 et le nouveau questionnaire 2010).
- 2009 : présentation des résultats 2008 auprès de la commission de concertation jeunesse du haut-commissaire à la jeunesse, dépôt d'une demande d'aide financière (acceptée en 2010).
- 2009 : présentation des résultats au ministère de la santé, lors de la biennale pour la santé des jeunes.

> Travaux du groupe menés en 2010 pour assurer la nouvelle passation de l'étude santé mentale

2010 Le secrétariat général du CNML a pris en charge la préparation de la passation du nouveau questionnaire : impression de 5000 questionnaires et du document de présentation de l'étude aux jeunes (voir en annexe), construction du listing de routage, routage des questionnaires, suivi des envois.

Le secrétariat général du CNML a animé 12 réunions régionales ou inter régionales pour mobiliser le réseau des missions locales autour de l'étude santé mentale des jeunes en insertion « bien être, mal être, mieux vous connaître », il s'agissait de présenter les objectifs de l'étude et les résultats de l'analyse des données recueillies lors de la première passation : Midi-Pyrénées: 9 mars, Pays de la Loire : 12 mars, Champagne-Ardenne : 15 mars, Haute et Basse Normandie : 25 mars, Aquitaine : 8 avril, Franche-Comté : 12 avril, Picardie : 27 avril, Nord-Pas-de-Calais : 28 avril, Limousin : 4 mai, Auvergne : 5 mai, La Réunion : préparation avec l'animatrice régionale le 18 mai.

Très appréciées ces réunions ont touché 150 missions locales, 114 d'entre elles ont effectivement fait la passation, ainsi que 90 CES. Ces missions locales sont bien réparties France entière plus la Réunion, les zones rurales présentent un bon équilibre avec les unités urbaines de différentes tailles.

La passation du questionnaire s'est faite entre mai et août 2010, 4282 questionnaires exploitables ont été recueillis dont 2192 par les missions locales, les données manquantes sont faibles ce qui produit une banque de données de bonne qualité.

Les résultats d'analyse de la première passation de 2008 ont continué à susciter de nombreuses communications tout au long de l'année :

- 2010, 26 janvier, présentation des résultats à la plénière du CNML.
- 2010, 10 juin, présentation des résultats au secrétariat général du CIV.
- Dans la presse spécialisée (INPES, ASH, Contact Santé), et notamment en août après une dépêche de l'AFP tant dans la presse (l'Humanité, le Monde) et la télévision (FR3, M6) qu'auprès des radios (radio bleue, téléphone sonne sur France inter).
- Un travail spécifique a été mené avec l'Université Lumière Lyon 2, portant sur la menée de la passation des questionnaires par des étudiants de Master 2 en psychologie (réunions du 5 mars, et du 28 mai).
- Le secrétariat général du CNML a participé le 26 novembre, pour la première fois, à la journée professionnelle des psychologues intervenant en missions locales, organisée par l'animation régionale des missions locales de Champagne-Ardenne.

> Travaux menés en 2010 pour la poursuite de la mise en réseau des acteurs sur les territoires

Le CNML et le Cetaf se sont réunis trois fois (25 février, 15 juillet et 14 décembre) avec un noyau restreint du comité de pilotage afin de construire un accord-cadre de partenariat entre le réseau des missions locales et celui des Centres d'Examen de Santé, ainsi qu'un modèle type d'application de convention locale.

L'objet de cet accord est d'assurer la promotion, par les parties, de collaborations régionales et locales entre les réseaux qu'elles coordonnent, c'est-à-dire entre les missions locales et les CES, afin de créer ou améliorer leurs offres de services favorisant l'accès aux droits, aux soins et la prévention en santé à destination d'une population cible relevant de leurs champs respectifs.

Notamment, il a pour objet la conception et la réalisation d'études statistiques et/ou épidémiologiques sur les jeunes en insertion, ainsi que la capitalisation et la promotion des bonnes pratiques de partenariat local entre les deux réseaux, à des fins d'essaimage (voir accord cadre et convention d'application).

> Décisions et pistes de travail

- 2011 : reprise des réunions régionales pour le suivi de l'application de la charte et la mise en œuvre locale de la convention de partenariat CNML-Cetaf.
- 2011 : analyse des données recueillies pour l'étude « bien être, mal être, mieux vous connaître ».
- 2011 : recherche des nouveaux pétales d'investigation pour la prochaine passation et rédaction du nouveau questionnaire 2012.
- 2011 : plan de communication des résultats et mise en œuvre en régions.
- 2011 : 15 et 16 septembre : au CNML journée thématique santé, suivie de la journée professionnelle des psychologues intervenant en missions locales.
- 2012-2013 : nouvelle passation.

3. Comité technique logement

Ce comité du CNML s'est concentré en 2010 sur le pilotage de l'expérimentation AgiLoJe (Agir pour le logement des jeunes) avec les têtes de réseaux du logement des jeunes : l'UNHAJ, l'UNCLLAJ, la FAPIL, la Fédération des PACT, ainsi qu'avec les pilotes des 7 sites d'expérimentation ((Deux-Sèvres, Indre-et-Loire, Tarn-et-Garonne, Pays basque Saint-Omer, Ariège, Reims), l'ANSA a été choisie pour son aide à l'animation.

> Composition du groupe et périodicité

- Têtes de réseaux : CNML, UNCLLAJ, UNHAJ, Fédération des PACT, FAPIL, ANSA
- Pilotes des sites d'expérimentation :
 - Deux-Sèvres (FJT du réseau UNHAJ)
 - Indre-et-Loire (FJT du réseau UNHAJ)
 - Tarn-et-Garonne (Fédération des PACT)
 - Pays basque(Fédération des PACT)
 - Saint-Omer (Mission locale)
 - Ariège (Mission locale)
 - Reims (Mission locale)

Le comité de pilotage national composé des têtes de réseaux se réunit tous les mois, le comité de pilotage avec les sites se réunit au moins une fois par trimestre, des réunions sur sites sont faites par les têtes de réseaux quand le pilote est adhérent de ce réseau.

Des réunions intermédiaires avec l'ANSA permettent de préparer les comités de pilotages :

- Réunions du comité de pilotage national : 18/01, 19/02,17/03, 26/04, 19/05, 17/06, 9/09, 22/10, 2/12.
- Réunions du comité de pilotage avec les pilotes : 8/01, 19/02, 31/03, 2/12.
- Réunions avec les sites par téléphone : 13/01, 2/02, 16/02, 11/03, 13/04, 7/05, 22/10.
- Réunions de préparation avec l'ANSA : 25/01, 28/01, 8/02, 12/02, 23/03, 27/08, 6/10.
- Réunions sur sites : Tarn et Garonne et Ariège 27/01 et 10/03, Reims 5/02, 9/04 et 2/06, Saint-Omer 28/4 et 10/5.

> Objectifs de l'expérimentation

- Mieux répondre et dans des délais plus rapides aux besoins diagnostiqués des jeunes dans l'accès à l'hébergement et au logement en vue d'optimiser leur insertion sociale et professionnelle.
- Organiser un partenariat autour de la problématique de l'hébergement – logement jeune en réunissant l'ensemble des acteurs locaux concernés (offreurs et accueillants) et de l'insertion, de la formation, de l'emploi.
- Créer un espace d'interaction entre l'offre et la demande d'hébergement-logement jeune sur chaque territoire d'expérimentation.
- Organiser une capacité collective « force de propositions » en vue d'améliorer sur le territoire donné la situation du logement des jeunes et de développer des solutions concrètes.

Axes constitutifs de la plate-forme type AgiLoJe :

- Améliorer la qualité de l'AIO partagé sur les plates-formes.
- Accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement.
- Passerelle hébergement – logement.
- Partenariat renforcé des acteurs de l'hébergement, du logement, de l'insertion, de la formation et de l'emploi.
- Communication et diffusion de l'information auprès des jeunes et des bailleurs.
- Prospection et captation de l'offre existante d'hébergement – logement et des besoins des jeunes.
- Mobilisation du parc public et privé.
- Intégrer les travaux dans les politiques publiques pour l'hébergement et le logement.

Le dispositif d'évaluation sera mis en œuvre par le département évaluation des politiques sociales du CREDOC.

Méthodologie proposée :

La dimension quantitative : interrogation régulière d'un échantillon de bénéficiaires et d'un échantillon témoin ; traitements statistiques des données recueillies.

La dimension qualitative : suivi de la structuration du dispositif, organisation initiale, ajustements, fonctionnement en rythme de croisière, stratégies d'acteurs, partenariats... Interrogations des partenaires, des acteurs et des bénéficiaires pour une meilleure interprétation des données quantitatives sur le dispositif.

Le diagnostic complet et préconisations :

- Mise en évidence des facteurs favorisant ou freinant l'accès au logement autonome : ceux liés à la situation du jeune, au volume du parc de logement social, aux partenariats entre acteurs, aux moyens disponibles pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes sur l'accès au logement.
- Mise en évidence de l'impact de la prise en charge des problématiques logement sur les trajectoires d'insertion.
- Faisabilité : conditions de réalisation et d'essaimage.
- Efficacité : étude d'impact sur les bénéficiaires.
- Efficience : rapport moyens engagés et impacts constatés.
- Préconisations d'ajustement du dispositif.
- Recommandations en vue d'une éventuelle généralisation.

> Bilan général des travaux menés en 2010 par le comité de pilotage national AgiLoJe

Si l'expérimentation AgiLoJe rentre seulement dans sa deuxième année, il convient d'ores et déjà de noter que les sept sites expérimentateurs se sont réellement appropriés ce dispositif, tout en l'adaptant à leurs spécificités locales. La principale difficulté a résidé dans le fait que ces sept sites étaient de nature très différente : par la dimension (de l'agglomération au département), par les problématiques rencontrées par les jeunes en insertion professionnelle (marché immobilier plus ou moins tendu, présence ou non d'une forte concurrence des étudiants) ou encore par les liens déjà existants entre les différents acteurs de l'habitat et de l'insertion des jeunes ; d'où des temps de structuration du projet et des partenariats plus ou moins longs à mettre en œuvre selon les sites expérimentateurs.

Le cahier des charges, réalisé par le comité de pilotage national en février 2010, a formalisé un cadre commun à tous ces sites, permettant ainsi une réelle lisibilité du projet pour tous les partenaires, et la latitude nécessaire à une adaptation sur tous les territoires.

En ce qui concerne la constitution de partenariats et le pilotage du projet, axes clés du dispositif, le cahier des charges a fixé les grands principes : pilotage national par les cinq réseaux initiateurs d'AgiLoJe, rôle du pilote local, relations du pilote local avec les pilotes nationaux et avec ses partenaires locaux. Ces grands principes ont permis une structuration efficiente de l'expérimentation tout en garantissant aux sites expérimentateurs des marges de manœuvre nécessaires à la prise en compte des spécificités locales. Ainsi, le premier réseau des partenaires locaux (appelé premier cercle) regroupe de trois partenaires - à Saint-Omer - à dix - dans les Deux-Sèvres -. Les sites expérimentateurs ont également une grande latitude dans l'organisation de leurs partenariats élargis, si bien que l'on retrouve dans chaque Second cercle des partenaires communs (CAF, Conseils généraux) mais également des partenaires plus spécifiques aux territoires.

Ce mode d'organisation partenariale présente une véritable plus-value, en ce sens qu'il permet une mutualisation des connaissances, compétences et pratiques de chaque acteur, une sensibilisation de tous à la problématique du logement des jeunes en insertion et une professionnalisation des différents réseaux. La mutualisation est même de quatre ordres, puisque qu'elle intervient entre acteurs d'un même site expérimentateur, entre les sites, entre les sites et le comité de pilotage national et au sein même du comité de pilotage.

Les sections suivantes présentent la façon dont le cahier des charges AgiLoJe est appréhendé dans son ensemble, axe par axe.

Accueil-Information-Orientation

Pour remplir les objectifs poursuivis par Agiloje : égalité de traitement des jeunes accueillis sur les plateformes quel que soit leur lieu d'entrée et recherche immédiate de solution à leur problème d'hébergement ou de logement, le cahier des charges différenciait pour la partie « AIO » trois fonctions principales, faisant partie des missions habituelles des acteurs d'Agiloje mais jusque là tenues sans concertation et sans outils communs : l'accueil ; l'orientation ; l'information.

Les sites ont mis en place des moyens nécessaires à l'égalité de traitement territoriale pour l'accueil

Exemples de nouveaux services :

- Pays basque : décentralisation des lieux d'accueil en zones rurales jusque là non couvertes.
- Ariège : entretien individuel délocalisé si besoin à domicile des jeunes non mobiles.
- Indre-et-Loire : organisation de sessions de sensibilisation-formation « hébergement-logement » à destination d'organismes en situation d'accueillir des jeunes afin qu'ils puissent orienter les jeunes éligibles à Agiloje vers la plateforme.

Ils ont également construit des outils pour un diagnostic partagé.

Exemples de nouveaux services :

- Ariège, Deux-Sèvres : création d'une fiche collective de diagnostic
- Pays basque, Deux-Sèvres, Indre-et-Loire : le référent unique Agiloje se met en contact avec tous les autres interlocuteurs du jeune pour avoir une approche globale de sa situation.
- Reims : mise en place d'un binôme de référents « insertion- emploi » et « hébergement-logement » afin d'assurer la cohérence du parcours d'insertion avec le parcours résidentiel du jeune.

Ainsi que des outils de prestations collectives afin d'éviter les déplacements superflus pour les jeunes en les regroupant ou en regroupant les intervenants sur un même atelier ou sur un même support.

Exemples de nouveaux services :

- Ariège, Saint-Omer, : Mise en place d'ateliers collectifs sur les démarches à entreprendre préalable à l'entrée dans le logement : budget, droits et devoirs du locataire et du bailleur, sur les techniques de recherche de logement.
- Ateliers sur les démarches pour quitter un logement avant de s'installer ailleurs.
- Saint-Omer : remise aux bénéficiaires du programme Agiloje d'une clé USB renfermant toutes les adresses utiles et démarches à effectuer.

Les acteurs d'Agiloje doivent s'assurer que les informations dispensées aux jeunes sont les mêmes quel que soit leur interlocuteur.

Exemples de nouveaux services :

Saint-Omer : réalisation d'un recensement des aides sociales (CCAS) et caritatives à disposition sur le territoire.

Accompagnement

Pour rappel, la partie «Accompagnement » du Cahier des Charges AGILOJE déclinait deux missions principales :

- La mobilisation des dispositifs et notion de référent.
- L'accompagnement AgiLoJe vers et dans le logement du régime de droit commun.

Les sites locaux ont respecté les objectifs fixés dans le cahier des charges. Pour cela, les acteurs AgiLoJe ont favorisé la mutualisation et l'échange. Ils ont cherché à homogénéiser le niveau de savoir de l'ensemble des professionnels concernés et utiliser la complémentarité des compétences de chacun. Ils peuvent ainsi mobiliser la gamme des outils déjà existants tels que les mesures

d'accompagnement ou les dispositifs d'hébergement ou de logement transitoire et promouvoir le recours à d'autres solutions telles que la gestion locative adaptée.

Tous ont mis en place des systèmes de référence logement ou de double-référence « emploi-logement » pour s'assurer un accompagnement socio-éducatif continu tout au long du parcours du jeune. Ils ont développé des moyens de communication (réunions, fiches-navettes, outils google...) afin de faire suivre les situations des jeunes. Ces référents sont chargés d'assurer le relais auprès des partenaires. Ils centralisent les demandes des jeunes dont ils assurent le suivi et peuvent ainsi mieux accompagner le parcours résidentiel de chacun en collaboration avec les partenaires.

Exemples de nouveaux services :

- Indre-et-Loire : Mise en place de référents de parcours pour les jeunes pour qui une solution d'hébergement ou de logement a été trouvée.
- Reims : Co-accompagnement « emploi-logement »
- Pays basque : Référent AgiLoJe lorsque le jeune a trouvé un logement.

Au niveau de l'accompagnement, les sites ont mis en œuvre des mesures d'accompagnement renforcé mettant en jeu quatre parties : l'acteur institutionnel référent logement, l'acteur institutionnel référent emploi (lorsqu'il n'est pas le même que celui du logement), le jeune et le bailleur public ou privé.

Selon les territoires, en fonction des contextes démographiques et du marché du logement/hébergement, l'accompagnement a pris plusieurs formes : Primo-Accompagnement du jeune dès son entrée dans l'expérimentation afin de trouver une solution adaptée à sa situation dans un panel global de solutions hébergement/logement autonome. Le processus d'accompagnement va se poursuivre tout au long du parcours du jeune. Lorsque le jeune sort d'un dispositif, d'un hébergement ou du domicile familial, les acteurs interviennent davantage sur l'aide à la recherche de solutions plus autonomes et adaptées. Les accompagnants s'appuieront sur les conditions de faisabilité du projet par rapport aux ressources et aux envies.

Exemples de nouveaux services :

- Indre-et-Loire : Rapprochement avec le secteur de l'hébergement pour les suivis de parcours résidentiels.
- Reims : Accompagnement renforcé par les conseillers Mission Locale dans les structures d'hébergement avec un temps d'accompagnement doublé.
- Ariège : Action éducative en partenariat logement/emploi et accompagnement en entretien individuel avec un ou deux référents.
- Saint-Omer : Accompagnement au relogement.

Accompagnement et médiation à l'entrée dans le logement (durée variant de 3 mois à 6 mois selon les sites). Il s'agit d'un accompagnement sécurisant bailleur et jeune dans toutes les démarches d'entrée dans le logement (suivi administratif, conseil, information, interface, informations juridiques, visite, état des lieux).

Exemples de nouveaux services :

- Indre-et-Loire : Accompagnement renforcé, visite de logements, aide à l'état des lieux.
- Tarn-et-Garonne : Bail accompagné ;
- Deux-Sèvres : Approfondissement du diagnostic, aide pour le locataire et du rapport locatif.
- Pays basque : Accompagnement renforcé des jeunes de la recherche à l'accès.
- Ariège : accompagnement dans le logement.

Tous les jeunes bénéficient de ces types d'accompagnement. Certains sites vont jusqu'à l'accompagnement de jeunes locataires en difficultés de paiement pour lesquels la recherche de solutions était nécessaire pour éviter l'aggravation des situations.

Exemples de nouveaux services :

- Reims : Accompagnement pour des situations plus difficiles d'impayés de loyers.
- Deux Sèvres : Accompagnement « fil rouge ».

Ces différents types d'accompagnement ont permis de favoriser les échanges entre les acteurs associatifs AgiLoJe et les différents bailleurs. Des conventions ont pu être signées avec des bailleurs sociaux et des partenariats ont été créés avec des propriétaires privés.

Exemples de nouveaux services :

Tarn et Garonne : Partenariat entre le comité de pilotage AgiLoJe et l'UNPI 82. Création d'une charte d'adhésion pour les propriétaires privés. Conventions avec les bailleurs sociaux.

AgiLoJe a vraiment permis aux acteurs de proposer des actions plus solides au niveau de l'accompagnement et de proposer des mesures favorisant le parcours professionnel des jeunes.

Exemples de nouveaux services :

- Tarn-et-Garonne : Le Conseil Général participe à AgiLoJe pour l'accompagnement des jeunes (ASE) vers l'autonomie dans le logement via le Bail accompagné.
- Reims : Intégration dans PLH et bailleurs sociaux.
- Saint-Omer Partenariats nouveaux avec les agences immobilières.

Prospection et mobilisation des logements

Volet important du dispositif expérimental AGILOJE, la prospection immobilière et la mobilisation de logements adaptés à la demande des jeunes comprennent des actions qui ont commencé à être mises en œuvre de façon plus ou moins avancée sur les sites en fonction, à la fois des pratiques antérieures dans ce domaine et de la réalisation des premières missions liées à la connaissance de la situation des jeunes et de la maturation de leur projet habitat.

A cela s'ajoutent aussi les dynamiques partenariales en cours avec des acteurs comme les agences immobilières pour la captation du parc privé locatif et les bailleurs sociaux pour la mise à disposition d'un parc locatif accessible aux demandes des jeunes. Dans les notes d'étapes, sont indiqués des premiers accès ou relogements de jeunes qui ont été ainsi réalisés.

Concernant le parc privé locatif, des actions sont engagées dans la plupart des sites pour sensibiliser les agences immobilières sur la « clientèle jeunes ».

Exemples de nouveaux services :

Deux-Sèvres : démarchage d'agences immobilières

Ariège et Tarn-et-Garonne : négociation avec les agences immobilières pour faire baisser les frais d'agence en contre partie d'un travail réalisé en amont par les acteurs du 1^{er} cercle auprès des jeunes sur les devoirs et respect d'une occupation dans un logement, voire d'un accompagnement social.

Par ailleurs, un travail d'identification important de l'offre potentielle est conduit avec une phase préalable de détection.

Exemples de nouveaux services :

- Reims, Ariège : en partenariat entre le pilote et le Pact, identification de chambres vides pour intergénérationnel ou sous-location.
- Pays basque : repérage d'annonces, contact propriétaires, pré-visite des logements, négociations
- Saint-Omer : réhabilitation de plusieurs logements de la Ville d'Aire sur la Lys pour les louer à faibles loyers à des jeunes accompagnés dans Agiloje.

L'enjeu de mobiliser une offre de logements dont on se sera assuré qu'elle répondra préalablement à une mise en location aux normes de salubrité et de décence est aussi une préoccupation pointée explicitement dans certains sites (Pays basque), avec dans certains cas un travail prévu de médiation auprès des bailleurs (Indre-et-Loire).

La recherche de chambres vides mobilisées notamment pour favoriser le concept de logements intergénérationnels « jeunes – personnes âgées isolées » est une volonté de tester de nouveaux modes de cohabitation, et donc de diversifier les solutions habitat à proposer aux jeunes. L'opérateur souvent cité pour prendre part à la mise place d'une action sur le parc privé est le PACT, incitant certaines associations de ce réseau à intégrer dans leurs outils de détection et de diagnostic des critères liés aux spécificités d'une prospection de logements pour les jeunes .

Concernant la mobilisation des logeurs sociaux, un travail auprès de bailleurs est soit lancé, soit amplifié afin de promouvoir une offre avec des loyers maîtrisés.

Exemples de nouveaux services :

- Saint-Omer : négociation avec l'Immobilière Sociale pour mise à disposition de petits logements pour loyers inférieurs à 340 euros-location.
- Pays basque : repérage d'annonces, contact propriétaires, pré-visite des logements, négociations.

La mobilisation d'outils dédiés à la mise en ligne de l'offre potentielle est prévue dans certains sites, soit en redéploiement sur des secteurs non couverts, soit par un élargissement de la « clientèle » jeunes, soit en approfondissant les actions de formation des propriétaires bailleurs à la gestion locative de leur patrimoine (Indre-et-Loire).

Exemples de nouveaux services :

- Deux-Sèvres : développement du service SILOJ sur les territoires ruraux non couverts.
- Tarn-et-Garonne : utilisation de la bourse aux logements du bureau d'information jeunesse pour améliorer son actualisation et proposer des jeunes accompagnés.
- Pays basque : repérage d'annonces, contact propriétaires, pré-visite des logements, négociations.
- Indre-et-Loire : formation à destination des propriétaires privés pour leur faire connaître la GRL et les principes de l'accompagnement.

Le partenariat entre les différents intervenants AgiLoJe

L'expérimentation AgiLoJe, Agir pour le LOgement des JEunes, à partir de sa fonction partenariale, a pour objectif de mobiliser l'ensemble des ressources d'un territoire par la mise en place d'une concertation opérationnelle des acteurs intervenant dans les champs du logement et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

La création de plateformes partenariales composées d'un premier cercle restreint d'opérateurs responsables de la mise en œuvre du projet et d'un second cercle associé à la sécurisation des parcours d'accès au logement permet l'élaboration d'un diagnostic partagé en vue d'accroître :

- L'efficacité des interventions par la coordination des opérateurs et des institutions et ainsi favoriser l'optimisation des ressources d'un territoire.
- L'efficacité par la connaissance partagée des actions entreprises sur le territoire d'intervention.
- Les effets produits en mobilisant la fonction « logement » comme élément stabilisateur d'un parcours d'entrée dans la vie active.

Prendre en compte toutes les situations de jeunesse

Le mode opératoire retenu, par la création de collectifs d'acteurs, a permis de prendre en compte une grande diversité de situations de jeunesse. Les plateformes permettent de ne pas s'astreindre à des actions sectorielles qui ne viseraient qu'un public spécifique dont la segmentation s'opérerait à partir du statut d'activité (ex : demandeurs d'emploi, jeunes en formation, jeunes en apprentissage, etc.), du territoire d'intervention de l'opérateur (ex : communal, départemental, etc.) ou d'une catégorie d'âge (ex : mineurs). Au sein des comptes-rendus d'exécution intermédiaires de chacun des sites, un large partenariat d'opérateurs en situation de prendre en compte la demande d'une grande diversité de situations de jeunesse, à des échelons territoriaux divers a été mobilisé : les réseaux « information jeunesse » (CRIJ, BIJ), les collectivités territoriales (municipalités : CCAS et CIAS, intercommunalités, départements), Pôle Emploi, les CFA et les Chambres consulaires (dont la Chambre de Métier et de l'artisanat pour le secteur de l'apprentissage), les organismes de formation (dont un ESAT), etc.

Mobiliser l'ensemble de l'offre disponible

Les plateformes se sont constituées également à partir des acteurs intervenant en matière d'offres de logement. Sans se limiter à un segment de la gamme, l'ensemble de la chaîne résidentielle a été associée au sein des collectifs territoriaux créés, du secteur de l'hébergement (Foyers d'urgence, CHRS) au logement autonome (Bailleurs sociaux, agences immobilières, Représentant locaux de l'Union nationale des propriétaires immobiliers). Les acteurs en situation de gestion d'offres plus

atypiques ont également été partie prenantes des plateformes constitués : résidences sociales, ADOMA, foyers d'accueil de jeunes sous main de justice, etc.

Associer l'expertise locale

Les actions entreprises pour faciliter l'adéquation entre la demande exprimée par les jeunes et l'offre de logements au sein d'un territoire donné a nécessité au sein des plateformes l'association d'expertises locales en matière d'habitat (ex : l'ADIL pour le département des Deux Sèvres ou l'Agence d'urbanisme et la Fondation Abbé Pierre à Saint-Omer).

Mieux prendre en compte les besoins des jeunes et des territoires au sein des politiques territoriales
Les collectifs d'acteurs constitués à partir d'une analyse partagée ont pu être reconnus comme acteurs légitimes auprès des partenaires publics. Ils ont ainsi été associés à la programmation et à l'élaboration des politiques territoriales (ex : PDALPD, PLH, OPAH) auprès des services de l'Etat (DRJSCS, DDCS, DDT) ou des collectivités (notamment délégataires des aides à la pierre). Ils ont également veillé à intégrer au sein de leurs pratiques les évolutions en cours (Ex : échanges réguliers avec les opérateurs associés aux SIAO).

Un temps d'acculturation nécessaire

La mobilisation partenariale au sein de plateformes est une démarche qui s'inscrit dans le temps dont les effets ne peuvent pas être appréhendés à très court terme. Le décroisement entre acteurs intervenant dans des champs divers (ex : action sociale, immobilier, activité locative sociale, insertion professionnelle, formation, etc.) et mobilisant des référentiels culturels différents nécessite un temps d'acculturation permettant d'identifier les forces et les limites des actions de chacun. Cet investissement nécessaire mais fortement mobilisateur est notamment identifié dans la description réalisée par le site Indre et Loire (ex : réunions du Comité de pilotage, réunions « Référents AgiLoJe ») mais également par le site de l'Ariège.

> Décisions et pistes de travail pour 2011

En 2011 les travaux de l'expérimentation vont porter sur quatre volets essentiels :

- Assurer un accompagnement renforcé des parcours résidentiels et d'insertion des 700 jeunes bénéficiaires des services AgiLoJe.
- Formaliser toutes les innovations en terme de prospection et mobilisation des logements
- Mettre en place les éléments de réflexion et de prospection de partenariats - y compris financiers - pour assurer la pérennisation d'AgiLoJe.
- Formaliser les préconisations en vue d'un essaimage.

4. Comité technique mobilité

Face à la multiplication des aides diverses à la mobilité et au financement du permis de conduire qui finissent par constituer un « maquis » dans lequel les conseillers ont bien du mal à trouver l'aide qui pourra être accordée ponctuellement à tel jeune en fonction de tel ou tel pré-requis, le secrétariat général CNML a choisi de s'impliquer en 2010 sur un travail partenarial de soutien et de déploiement d'un modèle territorial de plate forme de mobilité.

Composition du groupe et périodicité

Comité de pilotage :

- L'association « Aid'Auto 42 » à l'initiative de la création du comité de pilotage national
- Le Conseil National des Missions Locales (471 missions locales)
- L'Alliance Ville Emploi (192 PLIE et 205 MDEF)
- Le COORACE (500 SIAE)
- Chantier Ecole (530 SIAE)
- La Fédération Nationale Auto partage
- La Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France (1200 Centres)
- La Confédération des MJC de France (1000 MJC)

- Le Collectif des acteurs de la mobilité en PACA / Corse (14 structures)
- La Fédération des Associations de la Route pour l'Education FARE (40 auto écoles associatives et 8 plateformes de mobilité), porteuse du projet de l'inter-réseau.

Missions locales impliqués : mission locale du Velay, mission locale du secteur de Cournon-Billom, mission locale Rhône Sud Est.

En 2010, le groupe de travail s'est réuni quatre fois (26/02, 7/04, 7/07, 28/10) pour finir la modélisation de la plateforme type et les documents de présentation, pour rechercher les cofinancements nécessaires au démarrage de l'action. Ces réunions ont permis le partage des objectifs et attendus ainsi que la formalisation de plateforme et des procédures de mise en œuvre ci-dessous.

> Développement d'un modèle fonctionnel économique et de gouvernance de plateforme solidaire d'aide à la mobilité.

Un projet pleinement inscrit dans une démarche de développement durable : Economiquement utile, Socialement responsable et Ecologiquement respectueux de l'environnement visant la sécurisation ou la création de 500 à 600 emplois en CDI et 1200 à 1300 emplois en CUI.

QUI SOUTIENT LE DEMARCHE ?

- Le Fond d'Action Social du Travail Temporaire (6 000 agences locales).
- Le Centre National d'Appui et de Recherche de l'IAE.
- Pôle Emploi, direction des partenariats.
- Laurent WAUQUIEZ durant son mandat de secrétaire d'Etat chargé de l'emploi.
- La Fondation MACIF finançant l'expérimentation sur 10 sites pilotes.

COMMENT FAIRE FACE AUX INEGALITES TERRITORIALES DANS LE CADRE DE L'ACCES A LA MOBILITE POUR TOUS ?

Le mal développement¹ de certains territoires : de l'extrême ruralité à la ségrégation urbaine, produit de nos jours de nouvelles formes d'inégalités relatives aux espaces et aux temps de la vie quotidienne. Ce phénomène est à la fois intergénérationnel et persistant dans le temps. Il recouvre tout autant la persistance d'un chômage structurel, l'apparition de travailleurs précaires, la flexibilité des temps de travail, la précarité des statuts du salariat, la bipolarisation des activités. Il met en évidence le décalage entre la croissance économique de grandes métropoles urbaines et, à l'opposé, une stagnation de la grande pauvreté, la paupérisation et l'inégal enrichissement des ménages. Il entraîne la désocialisation d'un nombre croissant d'individus, l'insécurité professionnelle et sociale, l'inégale répartition de l'accès aux services et aux biens publics (santé, éducation, justice, transport, culture).

« Parce qu'ils ont raté le permis de conduire, parce qu'ils ne savent pas lire le plan des transports en commun, parce qu'ils habitent une campagne dépourvue de transports collectifs ou encore parce que précaires ils n'ont pas la possibilité d'acheter ou d'entretenir une voiture, des millions de nos concitoyens sont privés d'une liberté fondamentale, celle de se déplacer et par la même sont maintenus, entre autre, loin de la formation et de l'emploi ». (Extrait du manifeste « pour la promotion de plateforme mobilité en PACA - Corse).

Plusieurs enquêtes montrent que les difficultés de déplacement sont l'un des principaux verrous des trappes à inactivité dans lesquels les « pauvres » sont pris.

L'enquête conduite auprès de 1000 allocataires du RMI à l'occasion du Grenelle de l'insertion consacrée à la mobilité à Lyon le 5 mai 2008, à la question « de quoi auriez-vous le plus besoin pour pouvoir travailler ? » la réponse était « un moyen de transport » (20%) avant même la formation (16%).

Chez les « Français précaires », seul un ménage sur dix possède une voiture. (S.H spécial n° 18).

¹ Terme emprunté à Sylvia Rosales-Montano et Dominique Mignot dans leur ouvrage *Vers un droit à la mobilité pour tous : Inégalités, territoires et vie quotidienne*

En 2008, sur plus d'un million de jeunes accueillis par les 485 missions locales en France, 69% ne sont pas titulaires du permis B et seulement 38% déclarent posséder un moyen de transport personnel (mobylette, scooter ou voiture). Cet état de fait amène la quasi-totalité des M.L à proposer des aides financières au déplacement et plus de 60% d'entre elles à mettre en œuvre des dispositifs d'aide à la mobilité pour pallier en partie le manque d'offre adaptée en transport sur les territoires.

Sur le Plan local d'insertion par l'emploi du Forez (42), en 2007, 16 % des bénéficiaires ne possédaient pas ou plus le permis de conduire et 22 % ne disposaient d'aucun moyen personnel de déplacement pour se rendre en formation ou au travail.

L'étude de 2009-2010 conduite par le FAS.TT auprès de ses intérimaires – dont 1/3 a moins de 30 ans et 50% moins de 25 ans- nous renseigne :

- 30% sont demandeurs d'emploi,
- 31% des intérimaires ne disposent pas de véhicules pour se rendre sur une mission,
- parmi ceux-ci 14% déclarent leur véhicule « en panne ».

La réponse choisie a été de mettre en place une palette de solutions réactives, à la fois massives et fines. Ainsi sur 10 000 appels téléphoniques par mois, soit 250 réservations par jour, 80% des réponses ont été apportées par des loueurs commerciaux tandis que 20% l'étaient par des acteurs associatifs plus adaptés pour faire face à la situation de fragilité économique des personnes intérimaires (caution, etc.) et/ou plus représentatives de spécificités territoriales (communes excentrées, ruralité).

En 2010 l'effort consenti par le FAS.TT s'illustre ainsi :

- 500 000 jours travaillés,
- 700 000€ de prise en charge,
- 58% des utilisateurs ont bénéficié de missions plus longues,
- pour 23% de missions plus fréquentes,
- pour 19% de missions mieux rémunérées.

Globalement les intérimaires ont pu honorer des missions plus proches de leur qualification initiale.

Toutes ces difficultés concernent tout autant les jeunes primo-accédants au marché de l'emploi, les femmes isolées avec enfants, les bénéficiaires des minimas sociaux que des travailleurs pauvres. Or, en freinant l'accès au travail et à la formation, mais aussi à tous les actes de la vie quotidienne, la privation de mobilité maintient les précaires dans la précarité. Pour peu que, faute d'offre de service public, cette question de la mobilité soit attribuée à une question de responsabilité personnelle, on renvoie le précaire à sa culpabilité et son incapacité à se prendre en charge. Dès lors, le message paradoxal inhibiteur fonctionne pleinement : « allez au travail mais sans moyen pour y accéder ».

Au plus près de ces constats, des structures d'aide à la mobilité visant l'insertion sociale et professionnelle se créent un peu partout en France depuis une quinzaine d'années², tandis que les pouvoirs publics prennent de plus en plus conscience du vrai frein que représentent ces questions liées à la mobilité dans la construction et la conduite d'un parcours d'insertion.

Pour autant, aussi innovantes et engagées que soient la plupart de ces structures, elles manquent encore pour beaucoup :

- De lisibilité auprès des acteurs de l'emploi pour rassurer ces derniers sur la qualité, la diversité, la permanence et le côté « industriel et massif » de leur capacité d'intervention.
- De globalité dans la construction de leur offre de service en intégrant l'ensemble de la palette des outils nécessaires pour faire face tant à la variété des publics et des besoins, qu'à leur évolution.
- De financements pour pouvoir « industrialiser » leur intervention auprès des prescripteurs en charge de l'accompagnement des personnes en difficulté.

² Cf. l'initiative relayée par IVM lors du Forum de St Nazaire en 2006 sous l'égide d'Eric Le Breton, sociologue-chercheur à l'Université de Rennes et auteur depuis de nombreux ouvrages consacrés au thème.

LES BONNES PRATIQUES RECENSEES D'UNE PLATEFORME (JUSQU'A 5 NIVEAUX DE SERVICE)

- La Tête de pont : Observatoire des besoins de mobilité, animation du partenariat territorial, gestion de la plateforme et animation d'un site de covoiturage.
- Le guichet unique de proximité : Centrale d'appels, analyse des demandes et proposition d'une réponse adaptée.
- Se déplacer : Mise en œuvre d'une offre de service adaptée, location de véhicule, Déplacement A la Demande, auto partage, atelier maintenance et garage.
- Le parcours : Accompagnement au retour à l'autonomie de mobilité autonome et durable des personnes accueillies (diagnostic individuel, ateliers de formation, accompagnement à la solvabilité financière).
- Les permis de conduire : animation et gestion d'une école de conduite à statut associatif dispensant un accompagnement social vers des enseignements adaptés.

LES PRINCIPES INCONTOURNABLES

- Une plateforme doit inclure l'offre de transport déjà existante et en valoriser toutes les initiatives en cours.
- Elle vise le retour à l'autonomie de mobilité des bénéficiaires.
- Elle est portée par une structure juridique de type association loi 1901 (ou autre) regroupant tout ou partie des acteurs concernés par la question de la mobilité des personnes en situation précaire.
- Elle offre simultanément toute la gamme des services nécessaires en faveur de la mobilité des personnes en situation de précarité sur un territoire.
- Elle pilote sur un territoire défini les solutions destinées à l'ensemble des acteurs et des prescripteurs.
- Elle est ouverte à toute personne en situation précaire facilitant la lisibilité de l'offre et les économies d'échelles (efficience).
- C'est un dispositif massif pour changer le regard que portent sur ces questions les partenaires de l'emploi, les travailleurs sociaux, et les recruteurs.
- Simple d'utilisation pour les prescripteurs et les utilisateurs.
- Complémentaire à l'offre de transport en commun déjà présente sur le territoire.
- Une partie des coûts reste à charge du bénéficiaire pour un montant négocié entre le bénéficiaire, le prescripteur et la plateforme.
- Le pilote de plateforme cherche à terme à sortir des uniques partenariats liés à la gestion des solidarités pour interpellier plus largement les acteurs ayant la compétence transport sur un territoire et s'inscrire d'une façon dynamique dans les Plans de déplacements urbains et de territoires.
- Elle est assise sur une équipe de professionnels qualifiés qui place au-dessus de tout la sécurité des biens et des personnes.
- Elle intègre dans son fonctionnement le mieux disant environnemental favorisant l'utilisation des transports collectifs, l'auto partage, le covoiturage et l'utilisation de véhicules les plus propres possibles.

Chaque plateforme dotée d'une « auto école associative » assurera la promotion du nouveau permis de conduire qui se définit comme : « un référentiel d'éducation à une mobilité citoyenne » qui, au-delà de l'apprentissage d'une conduite responsable garantissant des déplacements sans accident et avec une bonne fluidité du trafic, intègre dans ses attendus l'acquisition des compétences nécessaires à une éco-conduite.

Les quatre plateformes de référence déjà existantes ont toutes fait le choix, technique, économique et écologique, de fonctionner avec des véhicules neufs au détriment de voitures d'occasion qui leur étaient souvent proposées à titre gratuit. Ce choix représente immédiatement un impact écologique positif puisque les véhicules neufs sont réputés rejeter moins de CO2 que les véhicules de générations plus anciennes.

Depuis une bonne dizaine d'années, les décideurs proposent le vélo comme un moyen alternatif aux questions de mobilité et ce plus particulièrement dans les grands centres urbains. Les plateformes d'aide à la mobilité existantes proposent toutes ce type de mode de mobilité quand il est adapté à la réalité du déplacement à effectuer et aux aptitudes physiques des personnes. Une plateforme solidaire d'aide à la mobilité inscrira dans ses objectifs la promotion de ce type de dispositif même sur des territoires à plus faible densité de population. En complémentarité de ce dispositif nous souhaitons promouvoir, pour les personnes en incapacité à faire du vélo, des cycles type triporteur ou pousse-pousse.

Le projet se base déjà sur ce principe puisqu'une « plateforme d'aide à la mobilité » dotée par exemple d'un parc de 50 voitures va mettre à disposition ces véhicules à plus de 400 ou 500 usagers différents sur une année. Toutefois, pour aller plus loin dans cette logique, nous souhaitons pouvoir travailler en partenariat avec les associations essayant de développer « l'auto partage » sur leur territoire. Ce partenariat pourrait déboucher sur une utilisation systématique des véhicules « d'auto partage » quand ceux-ci sont disponibles. Cette coopération, sans coût supérieur pour la plateforme, pourrait permettre aux associations gestionnaires de véhicules en « auto partage » de développer et d'équilibrer financièrement leur activité.

A QUI S'ADRESSE UNE PLATEFORME DE MOBILITE ?

Toute personne confrontée structurellement ou conjoncturellement à des difficultés souvent multiples : économique, sociale, familiale, éducative voire culturelle et psycho-cognitive qui inhibent le périmètre de l'action individuelle.

Visée insertion professionnelle :

- Demandeurs d'emploi.
- Stagiaires de la formation professionnelle.
- Personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- Salarié(e)s de structures d'insertion par l'activité économique.
- Travailleurs pauvres.
- Salarié(e)s précaires.

Visée inclusion sociale³ :

- Les personnes âgées en perte d'autonomie.
- Les jeunes en dehors des besoins liés à la scolarité et l'emploi.
- Les personnes à mobilité réduite.
- Les personnes en grande précarité sociale et économique.

LA DEMARCHE PROPOSEE DANS CE DISPOSITIF

Un financement de la Fondation MACIF allant jusqu'à 5 journées d'expert mis à disposition du porteur de projet pour accompagner la démarche de formalisation du modèle le mieux adapté aux réalités du territoire ciblé.

Un reste à charge du demandeur s'engageant au remboursement des frais de déplacement de l'expert sur la base du réalisé.

Une manifestation d'intérêt du demandeur motivant sur la base de l'existant sa recherche de professionnalisation, nommant pour ce faire une personne ressource en charge de la coopération avec l'expert.⁴

³ En ce qui concerne la question de la mobilité de ces personnes, si leurs aptitudes cognitives, psychologiques et psychomotrices leur permettent encore d'imaginer leurs déplacements, les moyens matériels leur font souvent défaut et l'accès aux offres de service classique ne leur sont que très rarement accessibles, (manque de garantie financière, pas de carte bancaire, pas de caution possible,...) les initiatives du FASTT, des PLIE et des missions locales sont là pour en témoigner.

⁴ Voir le cahier des charges.

L'engagement à participer d'une démarche expérimentale nationale et à ce titre autoriser le collectif à capitaliser et diffuser les éléments de bilan de l'action issus de chaque site pilote.

COMMENT S'ORGANISE L'ACTION PILOTE ?

FARE est désigné par le Copil inter-réseau pour être le porteur du dispositif. Elle est signataire de la convention avec la Fondation MACIF. Le Copil⁵ national inter-réseau est permanent, il est animé par le Président de FARE et le coordinateur du dispositif. Il siège au moins deux fois l'an, il s'autorise à développer toute autre réflexion sur le thème de la mobilité pour tous.

Un comité de suivi sous l'égide du président de FARE supervise la coordination du dispositif. Il nomme l'expert destiné à accompagner le territoire requérant. Il capitalise les éléments et évalue l'action dans son ensemble. Il rend compte au Comité de pilotage national.

Un groupe technique national d'experts est constitué à partir des personnes ressources de chaque réseau. Chaque expert s'engage à réaliser la mission pour laquelle le comité de suivi l'a mandaté. Il collabore et rend compte de sa mission au coordinateur du dispositif. Il participe aux regroupements nationaux afin de mutualiser et d'enrichir la palette des outils à disposition. Il soumet les éléments comptables nécessaires à la rétribution de sa mission à FARE et au requérant.

Le coordinateur du dispositif est mandaté par FARE pour assurer l'interface entre l'expert, le comité de suivi et le Copil national. Il veille à la conformité des attendus de l'action pour ce faire il alimente une base de données nationale.

Le requérant manifeste son intérêt à participer de l'expérimentation, motive son constat à partir de son implantation et de ses activités, référence une personne ressource.

> Décisions et pistes de travail pour 2011

- Communication de la plaquette de présentation et du formulaire de candidature (voir en annexes du dossier) par chaque membre du comité de pilotage en interne à son réseau.
- Compilation des candidatures.
- Tenue de deux comités de sélection des candidatures dans l'année.
- Mise en œuvre de l'essaimage sur 10 sites dans l'année.
- Recherche de cofinancements pour asseoir la continuité.

5. Groupe de travail insertion sociale et professionnelle des jeunes en milieu rural

> Composition du groupe et périodicité

Ce groupe de travail est présidé par Monsieur Gilles DREVET, Président de l'Association régionale des missions locales de Lorraine et membre du CNML.

Il se construit au fil de l'eau avec des représentants du réseau et des partenaires :

- Ministère de l'agriculture et de la ruralité (Françoise ROSSI)
- MSA (Colette MACQUART)
- MRJC (Baptiste FRANÇOIS)
- CNFR (Audrey AURIAULT)
- MFR (Jean-Claude DAIGNEY)
- FARE (Catherine LESTRE DE REY)
- UNCLLAJ (Ahmel DJIOUI)
- CETAF (Carine CHATAIN)

⁵ On peut imaginer cette déclinaison des missions dans un « à part » qui serait délivré par FARE sur simple demande et du coup s'en tenir dans le schéma à visualiser les flux entre les acteurs et le système global.

Réseau des missions locales :

- Les animateurs régionaux de missions locales sont tous destinataires de l'ensemble des documents relatifs à ce groupe de travail, certains d'entre eux participent de fait aux réunions.
- ANDML : Annie JEANNE (Présidente) et Enrico RIBONI (mission locale Ardèche Méridionale).
- Aquitaine : mission locale du Libournais (Denis BARBE), mission locale des Deux rives (Jean Michel BIREM), mission locale Haut Périgord (Christine FRAUX).
- Auvergne : mission locale Livradois Forez (Frédéric Oudin).
- Bourgogne : animatrice régionale des missions locales de Bourgogne (Catherine TORRES).
- Bretagne : mission locale du pays de Fougères (Joseph LEGRAND).
- Centre : animatrice régionale des missions locales du Centre (Eléonore POIRIER) mission locale Touraine Côté Sud (Marie RONDWASSER).
- Champagne-Ardenne : mission locale Plateau de Langres (Monique INZA).
- Corse : animatrice régionale des missions locales de Corse (Béatrice MAUREL), PAIO Corté (Laurence ACHILLI) – projet de création mission locale rurale Haute Corse.
- Franche-Comté : mission locale Espace Jeunes Nord Jura (Didier BELLI).
- Languedoc Roussillon : mission locale d'insertion départementale rurale 11 (Jean-Pierre MUNICH)
- Limousin : animatrice régionale des missions locales du Limousin (Claire ROMAIN-SOUCHAUD), mission locale de la Creuse (Chantal LEMASSON ATON).
- Lorraine : mission locale du Nord Meusien (Claude MALO).
- Midi-Pyrénées : animateur régional des missions locales de Midi Pyrénées (Thierry GORSSE)
- Nord-Pas-de-Calais : mission locale rurale Ternois Haut Pays (Fabrice DEHAENE).
- Haute-Normandie : mission locale de Vernon Seine Vexin (François ROUJOLLE).
- Pays de la Loire : mission locale de la Sarthe et Loir (Franck CONSTANTIN).
- Picardie : mission locale de Soissons (Christine BARRET-LABRE), mission locale rurale du Grand Plateau Picard (Ahmed KASSIM ISSE).
- Poitou-Charentes : mission locale de Haute Saintonge (Françoise NEESER et Marc VIRLET), mission locale Arc Charente (Marie-Joëlle BELAIR).
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : mission locale des Alpes de Haute-Provence (président, Michel GRAMBERT)
- Rhône-Alpes : mission locale du Grésivaudan (Catherine PELTIER), mission locale de la Bièvre (Bruno AMY).

Pour lancer ce groupe de travail le secrétariat général du CNML a attendu la livraison de la dernière version de Parcours 3 permettant de repérer les jeunes résidant en communes rurales (intervenue en novembre 2010). Le groupe de travail ne s'est donc réuni qu'une fois en 2010, le 6 décembre avec l'ordre du jour suivant :

- Introduction de Gilles DREVET.
- Tour de table et présentation de chaque participant (partage des ressources et attendus).
- Partage et définition des objectifs communs du groupe.
- Recherche des indicateurs à retenir pour une enquête nationale Parcours 3 (Jean-Christophe BRANDOUY).
- Construction de la feuille de route et du calendrier pour 2011.

Cette première réunion a permis de partager les premiers chiffres issus de Parcours 3. D'après une requête en cours de validation sur 2009, 17% des primo accueillis habitaient en zones rurales et donc 83% en zones urbaines. Par ailleurs 14% étaient de ZUS et 7% de ZRR. Pour ces données, quasi-égalité entre les sexes. Pour les jeunes en actualité, 15 % étaient issus de zones rurales et donc 85 % de zones urbaines. Par ailleurs 17% étaient de ZUS et 6% de ZRR. Pour ces données, on a un peu plus de femmes que d'hommes en zone rurale (53%) et un peu plus d'homme que de femmes en ZUS (51%).

> Décisions et pistes de travail pour 2011

Les objectifs de ce groupe consistent à pouvoir faire des préconisations et recommandations aux décideurs publics à partir de l'analyse des difficultés mais aussi des solutions déjà existantes mais souvent mal financées ou précaires.

La première journée de travail a permis de vérifier l'intérêt fort du réseau et de nos partenaires pour ces problématiques de l'insertion des jeunes en milieu rural, les difficultés de mobilité ont été fortement pointées mais avec leur corollaire de la revitalisation et du nécessaire développement des territoires concernés.

- Le groupe de travail avancera par blocs de thématiques en essayant de suivre les étapes des parcours d'insertion.
- Les réunions seront trimestrielles et les travaux avanceront par échanges électroniques entre les réunions.
- La prochaine réunion est prévue le 12 avril 2011 et portera sur le décrochage scolaire, la prise en charge des décrocheurs, l'orientation, les dispositifs deuxième chance.
- Les membres du groupe alimenteront le CNML en ressources et expertises sur les différentes thématiques.
- Un plan de communication sera mis en place par le CNML avec au départ une brève sur le site pour annoncer ce travail et un espace ressources. A moyen terme un communiqué plus étoffé en fonction des travaux sera envoyé au réseau et aux partenaires, présenté en bureau et envoyé aux parlementaires.

6. En conclusion

L'ensemble des travaux du secrétariat général du CNML sur le volet insertion sociale et autonomie des jeunes est en pleine phase de développement. L'année 2011 devra porter sur la capitalisation des bonnes pratiques d'une part et viser, d'autre part, à formaliser les réflexions et rechercher les partenariats nécessaires à la pérennisation des actions.

Cela place clairement le secrétariat général du CNML à rechercher, sur ce volet, la mise en place d'une dimension inter ministérielle plus forte qu'auparavant et des moyens renforcés.

Systèmes d'information

Les systèmes d'information constituent un champ d'intervention essentiel du secrétariat général du Conseil national des missions locales. L'enjeu est d'apporter au réseau et à ses financeurs des outils homogènes et une véritable capacité à observer, évaluer, piloter et communiquer à tous les niveaux territoriaux, dans le respect des prérogatives de chacun.

Pour ce faire, le CNML initialement à la tête du comité de pilotage de Parcours 3 a décidé de transformer cette instance en comité de pilotage des systèmes d'information et en a confié la Présidence à Franck RIESTER, vice-président du CNML, Député-maire de Coulommiers et président de la mission locale de la Brie et des Morins.

1. Comité de pilotage des systèmes d'information

Deux comités de pilotage des systèmes d'information (COPIL SI) se sont tenus en 2010.

Le 26 février 2010, le 1^{er} comité de pilotage a été l'occasion de rappeler l'économie générale de Parcours 3, de son historique et éléments de bilan sur la période 2003-2009, de réinstaller le comité de suivi des utilisateurs (CSU) dans une nouvelle configuration et de mettre en œuvre le Comité d'optimisation et d'exploitation de l'entrepôt national (voir plus loin). Le comité de pilotage s'est également intéressé aux travaux en cours destinés à prendre en compte la priorité nationale de lutte contre le décrochage scolaire.

Un second comité de pilotage des systèmes d'information s'est tenu le 4 mai. Il a principalement acté la refonte totale de l'application ICARE, son nouveau périmètre et la consultation à venir préalable à son développement avant de permettre un débat sur la place du module Relations Entreprises dans Parcours 3.

Le comité de pilotage suivant s'est tenu dans le 12 janvier 2011.

2. ICARE

ICARE est un système d'information permettant aux Missions Locales d'établir leur compte-rendu d'activité annuel intégrant des dimensions conventionnelles, financières et de ressources humaines.

La campagne habituelle de traitement du rapport d'activité 2010 (avril à juillet) a été plus difficile que les années précédentes. En effet, le socle technologique de l'application vieillissant et les évolutions successives de l'outil ont donné lieu finalement à une application instable dont la cohérence s'est avérée limitée. Toutefois, les comptes rendus d'activité des missions locales ont pu être enregistrés et traités dans des conditions satisfaisantes.

Dans le même temps et pour les raisons énoncées ci-dessus, la DGEFP et le CNML ont proposé, au comité de pilotage du 4 mai 2011 qui l'a validée, une refonte du socle technologique, un renforcement de la cohérence et des concepts, tout en étudiant la possibilité d'enrichir fonctionnellement l'application.

Un cycle de 3 réunions de travail pilotées par le CNML et la DGEFP, associant l'UNML, l'ANDML, l'APAR et des représentants de DIRECCTE s'est tenu entre le mois de mai et le mois de juillet pour établir tous les constats relatifs à l'application avant d'établir les spécifications fonctionnelles générales. Ce travail a été réalisé avec le soutien du cabinet BPI. A la suite de cette étape, un nouveau cycle de travail plus restreint (CNML-DGEFP-intégrateur-BPI) a permis de construire les spécifications fonctionnelles détaillées et les arbitrages nécessaires au cours de 14 séances de travail entre juillet et décembre 2010.

Le développement de cette application est en cours. La mise en production est programmée pour la seconde quinzaine d'avril 2011.

3. PARCOURS 3

> Gestion des versions

En 2010, deux nouvelles versions de Parcours 3 ont été mises en œuvre les 26 avril et 29 novembre. Ces versions ont apporté successivement, et pour l'essentiel, les fonctionnalités ou améliorations suivantes :

- La mise en place du partitionnement local permettant l'amélioration des performances de la base de données décisionnelle.
- La mise à niveau de Business Objects.
- Le remplacement du ROME v2 par le ROME V3 utilisé par Pôle emploi depuis le 14/12/09.
- La mise en place d'un « mode dégradé » pour la recherche de cursus scolaire en cas de dysfonctionnement des webservices.
- L'ajout d'un objet calendrier à tous les champs date de l'application afin d'aider à la saisie.
- La gestion des zones prioritaires pour les adresses des jeunes et des entreprises. La zone prioritaire est multicritère et se présente sous la forme de cases à cocher. Les jeunes ZRR et zones rurales sont identifiés automatiquement.
- Des améliorations diverses dans les fonctionnalités de gestion du module Entreprises.

La construction et la mise en œuvre de la dernière version (2.3) ont été largement impactées par le projet d'expérimentation du Haut commissariat à la Jeunesse, la garantie de revenu contractualisé (GRC) devenu le revenu contractualisé d'autonomie (RCA). Soucieux de permettre aux missions locales de mettre en œuvre cette expérimentation dans de bonnes conditions, nous avons cherché à développer les évolutions nécessaires à partir d'un projet qui a finalement évolué de façon importante et à plusieurs reprises dans le cadre de divers arbitrages et remaniements gouvernementaux. Malgré de nombreuses heures d'analyse et de développement, le projet ne verra finalement le jour qu'en 2011 et de nombreux développements s'avèreront inutiles voire même problématiques pour l'homogénéité de l'application.

> Animation des assistants techniques régionaux Parcours 3

Le périmètre d'intervention des assistants techniques régionaux Parcours 3 (ATRP3) varie d'une région à l'autre mais, dans la plupart des cas, correspond, dans le champ de Parcours 3, à une mission d'animation, d'assistance technique, de formation et très souvent d'administration et d'exploitation de l'entrepôt régional de données. Ces professionnels appartiennent le plus souvent à l'équipe d'animation régionale.

Pour la seconde année consécutive, le programme national d'animation des assistants régionaux Parcours 3 a été mis en œuvre selon le cadre et le calendrier initial. Un temps de travail a été planifié toutes les 6 semaines dès le début de l'année, en alternance en audioconférence ou en réunion dans les locaux du CNML. L'une de ces réunions a fait l'objet d'un séminaire de rentrée de deux jours.

Cette animation est essentielle pour la maîtrise d'ouvrage (MOA) Parcours 3 à plusieurs titres : Outre les missions définies plus haut, les ATRP3 sont des veilles permanentes et compétentes sur l'application : Leurs observations sont pertinentes et souvent réactives. Ils permettent à la MOA un retour d'expérience, et des informations importantes sur les pratiques locales ou régionales. Ils constituent enfin une force complémentaire de production de documents de référence, de requête et participent à la modération des forums de l'extranet Webparcours.

> Réorganisation du comité de suivi utilisateurs (CSU)

Le CSU est une des instances de suivi de notre système d'information, Parcours 3. Il recueille et qualifie les besoins exprimés par les utilisateurs, identifie les besoins émergents et peut participer à l'analyse fonctionnelle des spécifications remontées par les utilisateurs. Outre les représentants de la maîtrise d'ouvrage de Parcours 3, de la DARES et du CNML, il est composé d'utilisateurs de Parcours 3, à tous les niveaux d'intervention.

Le comité de pilotage des systèmes d'information des missions locales a décidé lors de sa séance du 23 février 2010 de relancer le comité de suivi utilisateurs tout en lui apportant quelques modifications de structuration.

Dorénavant, le CSU est composé d'autant de membres et de suppléants que de régions. Les membres et suppléants de chaque région sont considérés comme des ambassadeurs des utilisateurs de leurs régions. Pour ce faire, en étroite relation avec l'assistance régionale Parcours 3, ils s'appuient sur les groupes régionaux Parcours 3 qui leur apportent toute la légitimité dans leurs positionnements et auxquels ils rendent compte des sujets et débats.

Des travaux préparatoires sont systématiquement communiqués en amont pour permettre la mise en œuvre d'une préparation des réunions, la plus collective possible. Les assistants régionaux Parcours 3, à moins qu'ils soient utilisateurs de P3 en mission locale, ne peuvent être désignés au sein du CSU Parcours 3. Ils sont pour autant des acteurs essentiels et particulièrement légitimes pour le bon fonctionnement de Parcours 3 sur l'ensemble du territoire. La participation au CSU est un engagement pour les structures concernées (membre ou suppléant), d'autant plus que les frais de déplacement et de restauration restent à leur charge, à moins que des organisations régionales permettent une prise en charge mutualisée.

Le CSU s'est réuni 2 fois après sa réorganisation de février en juin et octobre. Si le travail préalable au sein des collectifs régionaux n'est pas encore une réalité, la réorganisation apparaît malgré tout comme une réussite et de nombreuses évolutions des versions 2.3 et 2.4 sont issues des travaux du CSU, à partir des demandes d'évolutions des utilisateurs.

> Mise en œuvre du comité d'optimisation et d'exploitation des données de l'entrepôt national (COPEXEN)

Faisant suite aux demandes de l'UNML et de l'ANDML d'accéder à l'entrepôt national de données, et à l'accord du DGEFP, le comité de pilotage SI du 23 février 2010 a proposé la mise en place d'un comité d'optimisation et d'exploitation des données de l'entrepôt national (COPEXEN). Celui-ci a vocation à répondre à cette attente tout en veillant aux contraintes techniques et fonctionnelles et à la qualité de l'exploitation de ces données.

En effet, l'entrepôt national est constitué d'une partie des informations collectées par le réseau des missions locales et ne traite que des informations rendues anonymes. Son architecture n'a pas été conçue pour une utilisation collective de l'entrepôt. Les consignes de saisie, ou charte nationale, peu développées, nécessitent, avant toute exploitation, une analyse des informations recueillies et des modes de calcul au regard des pratiques. Il est par ailleurs nécessaire de travailler le périmètre des informations utiles au niveau national et produire les outils de cadrage qui devront s'imposer à tous.

Les principes, acceptés par tous, pour ces travaux sont les suivants :

- Des résultats indiscutables sur le plan de la fiabilité.
- Des tableaux de bord documentés.
- Un travail en lien avec la refonte de la charte de saisie nationale pour sécuriser la fiabilité des données et permettre l'établissement de nouveaux tableaux de bord.
- Certains tableaux de bord doivent être disponibles sur les entrepôts régionaux et sur les bases locales afin de permettre les comparaisons.
- Une validation par le comité de pilotage.
- Certains tableaux de bord doivent être mis en ligne sur le site du CNML, en visibilité de tous les acteurs.

Le COPEXEN a été réuni 4 fois en 2010 et a présenté ses deux premières productions au comité de pilotage SI au tout début de l'année 2011 qui les a validés.

Si la méthode de travail est satisfaisante, les membres de ce groupe de travail s'inquiètent des ressources difficiles à mobiliser pour outiller ces travaux et permettre une production plus nourrie.

> Mise en œuvre d'un comité métier

Les missions locales peuvent solliciter un centre de service pour toute difficulté d'utilisation ou de dysfonctionnement des systèmes d'information. Si la plupart des demandes sont traitées par le centre de service de façon autonome, certains demandent une analyse ou une validation métier préalable.

Pour traiter de façon plus réactive ces dossiers, un comité technique associant le centre de service, le CNML et le laboratoire national a été mis en œuvre. Organisé de façon bimensuelle en audio conférence, ce rendez-vous périodique permet de tracer les problématiques issues du centre de service mais également les travaux en cours de la maîtrise d'ouvrage et d'assurer un traitement de tous les sujets.

Initié en mars, le comité métier s'est tenu 14 fois en 2010 sur des créneaux de 2 heures environ.

> Décrochage scolaire

Le plan « Agir pour la jeunesse », annoncé le 29 septembre 2009 par le Président de la République a fixé des orientations afin de lutter contre le décrochage scolaire en améliorant le repérage des jeunes sortis de formation initiale ou sans qualification afin d'apporter des réponses en termes de formation ou d'accès à l'emploi.

Pour ce faire, un cycle de travail initié par le haut commissariat à la jeunesse, en présence de tous les acteurs concernés, a élaboré le cadre de référence d'un processus d'échange de données relatives aux jeunes concernés entre l'Education nationale, l'Agriculture, les CFA et les missions locales. Le projet, issu des 3 ministères concernés, a été présenté à la CNIL qui l'a validé par des délibérations du 2 décembre 2010.

Si des tests grandeurs nature seront réalisés d'ici la fin de l'année scolaire 2010-2011, c'est bien à partir de la rentrée scolaire de 2011 que ce système interministériel d'échanges de données donnera ses premiers véritables résultats. Il sera en mesure d'apporter aux coordinations territoriales, la liste des jeunes sortis de formation initiale sans qualification de niveau IV (ou V professionnel) et d'identifier parmi ceux là, les jeunes connus ou accompagnés par les missions locales. Les missions locales pourront également identifier la liste des jeunes concernés parmi les jeunes accueillis.

> Divers

S'il est naturellement difficile de faire état de tous les sujets et actualités 2010 ayant impacté l'organisation des systèmes d'information des missions locales, il faut noter malgré tout, outre les travaux sur la GRC-RCA et sur le décrochage scolaire indiqués précédemment :

- L'importante contribution du CNML dans les travaux menés par l'Inspection Générale des Finances pour apporter la plus grande lisibilité sur les données issues des systèmes d'information des missions locales et sur les systèmes eux-mêmes.
- Les travaux relatifs à la mise en œuvre des indicateurs de la démarche d'évaluation.
- La préparation du déploiement de Parcours 3 à Mayotte, 101^{ème} département français à compter du 1^{er} avril 2011.

4. « TROUVETABOITE »

« TrouveTaBoite » est une expérimentation à l'initiative du ministère de la ville menée par le secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG-CIV), depuis du 1^{er} semestre 2010 et en collaboration avec le Conseil national des missions locales.

Il s'agira d'un service à destination des publics des missions locales, et particulièrement des publics résidant en zone urbaine sensible. Ce service en ligne sera développé sous une forme multicanal, web fixe et mobile et application Iphone. Elle permettra aux jeunes d'accéder à des offres et des actualités publiées par les missions locales, et aux entreprises une prise de contact avec la mission locale de leurs choix.

Le secrétariat général du CNML s'est investi dans ce projet au regard de son intérêt pour les jeunes concernés et des possibilités d'expérimenter une piste, déjà envisagée dans le cadre de la refonte à venir de Parcours 3, à savoir le principe de permettre aux missions locales de publier en ligne, automatiquement, une partie de leur offre de service présente sur Parcours 3, telle que les offres d'emplois.

En 2010, un petit collectif de missions locales, co-animé par le SG-CIV et le CNML a travaillé l'expression de besoins nécessaire et validé les spécifications fonctionnelles des sites et application dont les travaux de développement devraient aboutir à la fin du 1er trimestre 2011.

5. Perspectives 2011

> ICARE

Un programme conséquent pour 2011 sur l'application ICARE ...

Nous devons affiner les spécifications avec l'intégrateur, procéder à des recettes (tests) avec un collectif de missions locales et de représentants des DIRECCTE, rédiger les textes d'aide aux utilisateurs avant une mise en production qu'il faut assurer avant la fin du mois d'avril.

Il faudra également travailler, dès les premiers mois de l'année 2011 à des évolutions successives de l'application permettant la mise en œuvre de toutes les fonctionnalités nécessaires, en particulier celles relatives aux indicateurs de contexte et à l'accès aux indicateurs de la nouvelle CPO(circulaire du 19 janvier) dans ICARE.

> PARCOURS 3

Nouvelles versions

En 2011, Parcours 3 verra la mise en œuvre de deux nouvelles versions en juin et novembre.

Sans pouvoir établir une liste finalisée ou exhaustive, nous pouvons préciser les chantiers principaux qui seront menés pour ces versions :

- La normalisation et le géocodage des adresses.
- La prise en compte du programme d'accès direct à l'emploi (circulaire DGEFP n° 2011-03).
- La mise en œuvre d'une URL unique au niveau national pour accéder à l'ensemble des services relatifs à Parcours 3.
- Le principe de clôture d'un exercice.
- L'industrialisation de la nouvelle CPO.
- La mise en œuvre du RCA.
- La mise en œuvre du système interministériel d'échanges de données.
- ... et toujours les évolutions issues du CSU.

Parcours 4 ?

2011 sera certainement aussi l'année d'initialisation d'un grand chantier, sur plusieurs années, de refonte de l'application Parcours 3, dont le développement initial a commencé depuis plus de 10 ans ... Ce sujet, en cours de réflexion sur ses aspects économiques, à la DGEFP sera abordé lors du comité de pilotage du 4 mai 2011.

Les instances

Les différentes instances de Parcours 3, réorganisées ou installées en 2010 seront réunies régulièrement. Les deux objectifs prioritaires dans ces instances relèvent pour le CSU du travail préalable aux réunions qui doit être mené par les ATRP3 et les membres du CSU dans leurs régions avec les utilisateurs, et pour le COPEXEN la production et la publication des premiers tableaux de données sur les exercices 2009 et 2010.

Déploiement de Mayotte

Initié par une intervention in situ planifiée pour la fin du mois de janvier 2011, le déploiement de Parcours 3 à Mayotte débutera par l'intervention d'une délégation composée du CNML, de la DGEFP, de deux représentants du laboratoire national Parcours 3 et de l'assistant technique régional de l'ARML de la Réunion. Cette intervention permettra à la mission locale de commencer à utiliser Parcours 3. Elle sera prolongée essentiellement par l'intervention de l'assistant régional en partie à distance et lors de deux nouvelles interventions sur place. Un bilan de ce déploiement sera fait en visioconférence en juillet.

Divers

Trois à quatre autres sujets devraient impacter, de façon importante, les systèmes d'information en 2011 :

- La mise en place du revenu contractualisé d'autonomie, en avril pour une expérimentation de deux ans : Le secrétariat général du CNML, en appui de la mission d'animation du fonds jeunes (MAFEJ) interviendra en étroite collaboration avec le laboratoire national pour outiller les structures et les évaluateurs dans le suivi et l'évaluation du dispositif et la maîtrise de l'impact de ce dispositif sur le CIVIS.
- L'impact de la mise en œuvre du système interministériel d'échanges de données nécessitera un accompagnement important dans le réseau pour une bonne compréhension et utilisation de ces échanges. La nomination, en début d'année, des coordonateurs territoriaux et la mise en place de différents types d'organisation pourraient également participer à voir émerger une véritable expression de besoins, au-delà des outils prévus.
- La seconde phase de la démarche d'évaluation, correspondant à la mission « Auto Evaluation accompagnée » dans 6 régions avec le cabinet OPUS 3 nécessitera également un nouveau travail d'inventaire des indicateurs et des modes opératoires susceptibles d'alimenter les missions locales dans leurs démarches.
- Enfin, l'adaptation concertée des systèmes d'information de Pôle Emploi et des missions locales, suite à la signature de l'accord cadre de partenariat renforcé de décembre 2009 reste un sujet important sur lequel aucune lisibilité ne permet d'annoncer aujourd'hui une mise en œuvre au cours de l'année 2011... Pour autant, il serait souhaitable que la concertation et les travaux nécessaires s'engagent au plus tôt.

> TROUVETABOITE

Après une phase d'approfondissement des spécifications fonctionnelles et une phase de recettes-utilisateurs, les sites – web et mobiles – et application iPhone devraient être mis en ligne à compter de la mi-mai. Un appel à candidature sera réalisé en début d'année afin de réunir un collectif d'une vingtaine de missions locales dans le cadre de l'expérimentation qui prendra fin au 31 décembre.

Cette expérimentation sera accompagnée d'une évaluation portant sur le trafic des sites et application mais aussi sur la typologie des jeunes ayant bénéficié du service et sur les emplois ou solutions trouvés. Dès le mois de novembre, un bilan intermédiaire devra permettre de vérifier la portée de l'expérimentation et les conditions éventuelles à sa pérennisation au-delà du 31 décembre 2011.

Formation et partenariat avec le monde éducatif

1. Plan de lutte contre le décrochage et suivi des travaux relatifs à la mise en place du service public de l'orientation

> Le suivi du plan de lutte contre le décrochage scolaire

Contexte

L'Etat évalue à 120 000, le nombre de jeunes quittant chaque année le système de formation initiale sans diplôme et qui se trouvent confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle pendant plusieurs années après la sortie du système éducatif.

Si elle n'est pas nouvelle, cette situation a fait l'objet d'analyses convergentes entre tous les acteurs sur les axes de progrès à approfondir :

- Mieux prévenir le décrochage en amont,
- Mettre en place un repérage des jeunes qui décrochent et organiser le partage d'information pour faciliter la prise en charge des jeunes,
- Organiser une coordination régionale et locale qui mutualise les initiatives, sans remettre en cause les responsabilités des acteurs, pour créer une offre de raccrochage disponible pour les jeunes.

Un cadre législatif récent qui fixe le cadre d'intervention des acteurs éducatifs et de l'insertion

Dans un premier temps, par sa circulaire interministérielle du 22 avril 2009, l'Etat a décidé de renforcer le repérage des jeunes décrocheurs de la formation initiale et de mettre en œuvre une meilleure coordination locale pour accompagner ces jeunes ayant quitté la formation initiale sans diplôme.

Le 29 septembre 2009, le Président de la République a fait de la lutte contre le décrochage une priorité nationale dans le cadre du plan « Agir pour la jeunesse » et invité les acteurs éducatifs locaux (Education nationale, Agriculture, CFA) et les missions locales à agir ensemble au sein de plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, et plus particulièrement les jeunes de 16 à 18 ans. Il a souhaité la mise en place d'un échange de données relatives aux jeunes « décrochés » afin de faciliter le travail de ces plateformes de coordination des acteurs.

Ces orientations ont été débattues au Parlement et traduites, dans la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, complétée par la loi du 10 mars 2010 relative au service civique, sous la forme d'ajout au code de l'éducation des articles L 313-7 et L 313-8.

Les décrets n° 2010-1781 fixant le niveau de qualification non atteint et permettant de définir le champ du décrochage scolaire, ont été publiés le 31 décembre 2010.

La circulaire interministérielle n° 2011-028 du 9-2-2011 fixe le cadre des plateformes et les modalités d'échanges de données relatives aux jeunes.

Si le secrétariat général du CNML et la mission systèmes d'informations de la DGEFP ont été mobilisés sur la mise en place du « système interministériel d'échange d'informations », le secrétariat général du CNML n'a pas été sollicité ou informé des travaux préparatoires de la circulaire interministérielle relative à la mise en place des plateformes d'aide aux décrocheurs.

Concept d'organisation davantage que structure juridique, la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs est un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de

l'insertion des jeunes. La mise en place effective de plates-formes de suivi et d'appui repose ainsi sur l'organisation opérationnelle de l'échange d'informations prévu par la loi et sur la consolidation de ces coordinations.

Objectif des plateformes et du système d'information dédié

L'objectif visé doit permettre aux services des ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture d'être en mesure d'identifier les jeunes réellement sortis de formation initiale sans diplôme, tels que définis dans le décret, 2010-1781 A terme, cette liste sera également consolidée avec les données issues des CFA.

La liste consolidée sera complétée des informations permettant de savoir si le jeune est connu ou suivi dans une mission locale avant d'être transmise au coordonnateur de la plateforme territoriale pour organiser entre les acteurs de la coordination la prise en charge des jeunes. Cet exercice sera réitéré à plusieurs reprises au cours de l'année scolaire.

> Lancement d'un groupe de travail « décrochage scolaire »

En 2010, suite aux demandes des élus du CNML, un groupe de travail consacré au décrochage scolaire, présidé par Madame Malika DATI, a été installé en février. L'objectif du groupe de travail est de mieux recenser les différentes pratiques et ressources capitalisées sur les différents territoires, de confronter les différentes pratiques et regards sur les partenariats locaux et régionaux existants, de faire connaître l'action des missions locales dans le domaine de la lutte contre le décrochage, d'assurer une veille sur les nouveaux dispositifs législatifs qui doivent se mettre en place.

Le groupe est constitué pour l'instant essentiellement d'animateurs régionaux, il associe également depuis peu des représentants de l'ANDML et de l'UNML.

A terme, ce groupe a vocation à rassembler des directeurs de missions locales, des responsables de coordinations locales en charge de la lutte contre le décrochage. Le renforcement du partenariat avec l'éducation nationale pourra constituer une priorité du groupe de travail en 2011, afin de mieux identifier les leviers ou les freins rencontrés dans la mise en place des plateformes de lutte contre le décrochage sur l'ensemble du territoire.

En effet, si à partir des expérimentations sociales, les coopérations informelles ont pu être renforcées localement, elles ne sont pas identiques ou présentes sur l'ensemble du territoire. Cela entraîne d'une région à l'autre, d'un bassin emploi-formation à l'autre, des modalités de collaboration différentes.

> Participation au groupe de travail insertion de la direction du service national pour la refonte des JAPD

Le secrétariat général du CNML a été invité à participer au groupe de travail insertion qui avait été lancé en fin d'année 2009 et qui s'est poursuivi en 2010 afin de mieux cerner les modalités de repérage des jeunes en situation de décrochage, sortis du système de formation initiale et pouvant être accueillis et accompagnés par la mission locale de leur territoire ; Pour rappel, sur une cohorte annuelle de jeunes accueillie lors de la JAPD, soit 700 000 jeunes, 10 % peuvent être détectés en difficulté de lecture lors du passage des tests de lecture. Sur ces 70 000 jeunes, 20 000 peuvent être orientés vers les missions locales à l'issue de leur JAPD pour rechercher des solutions de formation, d'emploi, d'accompagnement.

Afin de mieux informer les jeunes lors de ces journées sur les dispositifs accessibles après une sortie du système de formation initiale, un support vidéo présentant l'offre de service des missions locales et les dispositifs deuxième chance existants, a été réalisé en 2010. Le secrétariat général a été associé à la rédaction du cahier des charges, sollicité pour la recherche de missions locales. Ce film doit être déployé en 2011 lors des nouvelles JAPD : la Journée défense et citoyenneté (JDC).

En 2011, les actions engagées seront poursuivies afin de mettre en place ou améliorer les outils de communication existants servant à accompagner le film lors des JDC envers les agents des bureaux du service national mais aussi les supports d'information en direction des publics.

Enfin, un nouveau protocole devrait être élaboré et signé en 2011 afin de renouveler le protocole national d'accord conclu entre la direction du service national et le CNML en 2004.

> Les missions locales et la mise en place du service public de l'orientation

Au sein des missions locales, le repérage, l'information et l'orientation constituent les premières actions qui sont effectuées quand un jeune entre en contact avec une structure. A partir d'un premier accueil, le jeune sera écouté, revu, puis pris en charge en fonction de ses besoins : accès à l'emploi, recherche de formation, besoin d'un accompagnement plus global (santé, logement, mobilité).

L'orientation constitue donc un axe important du travail mené, qui a donné l'occasion l'an passé en amont de la loi d'être auditionné dans le cadre du rapport de Mme Françoise GUEGOT, portant sur l'orientation tout au long de la vie.

Cela a donné lieu également, suite à la promulgation de la loi OFTLV du 24 novembre 2009, à une audition du CNML auprès du délégué interministériel à l'orientation (mars 2010) afin d'exposer ce qui était formalisé dans le réseau des missions locales en terme d'accueil, de conseil envers les publics accueillis : les jeunes de 16 à 25 ans, mais aussi en terme de professionnalisation des acteurs du réseau. L'approche régionale de Franche-Comté a été donnée en exemple lors de cette audition : la restitution d'une démarche régionale d'engagement de structure autour de l'AIO : ou comment constituer un socle commun de pratiques dans ce domaine ?

Cette audition s'inscrit dans le cadre du groupe de travail « qualité » mis en place en 2010 et conduit par le délégué interministériel à l'orientation afin d'élaborer les cahiers de charge fixant les critères de labellisation des organismes ayant vocation à composer le service public de l'orientation.

Aujourd'hui les missions locales sont présentes selon différentes configurations : les missions locales sont identifiées en ville, dans les relais de service publics dans les zones rurales, mais elles sont aussi présentes dans les cités des métiers, voire aux côtés ou au sein des maisons de l'emploi.

Elles peuvent s'adapter à la demande des publics des usagers, tout en gardant leur spécificité qui est d'accompagner des jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi, de formation, en demande d'accompagnement global ou ponctuel.

Pour 2011, les travaux menés devront s'organiser autour de l'accompagnement du réseau des missions locales afin de réunir les conditions qui leur permettent de devenir l'un des acteurs clés du service public de l'orientation en veillant à :

- Obtenir des précisions sur la mise en place du service public de l'orientation, sur la mise en place de lieux uniques et sur les modalités de coopération des acteurs à l'échelle d'un territoire pour composer ensemble le service public de l'orientation « local ».
- Accompagner la démarche de labellisation en permettant aux acteurs de trouver des modalités d'accueil communes ou complémentaires avec les autres réseaux ayant vocation à s'inscrire dans le service public de l'orientation.

2.Le suivi de la formation professionnelle et des dispositifs deuxième chance

> Le suivi global du déploiement de la formation compétences clés, et du contrat accompagnement formation

Lancé en 2009, le dispositif des compétences clés s'est fortement déployé en 2010. Les missions locales au même titre que Pôle emploi ou Cap emploi peuvent orienter et prescrire les actions du programme de formation compétences clés.

Le secrétariat général du CNML a été associé au déploiement de ce programme, en communiquant les informations liées au lancement, en informant de la mise en place d'un outil de prescription et de suivi statistique : le système d'information Rosace.

Le suivi du contrat accompagnement formation, a été mis en place dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes et s'est déployé entre juillet 2009 et décembre 2010. Il a permis à plus de 21000 jeunes inscrits en mission locale d'entrer en formation. Un suivi quantitatif mensuel a été mis en place à partir de Parcours 3 afin de mesurer le nombre de propositions faites aux jeunes et le nombre d'entrées en formation.

> Les dispositifs deuxième chance : écoles de la deuxième chance, EPIDe

Les écoles de la deuxième chance

En 2010, le secrétariat général du CNML a continué de suivre l'évaluation scientifique des écoles de la deuxième chance (E2c). Cette évaluation scientifique, permettant de mesurer l'impact du parcours dans les E2c, a été arrêtée dans l'année 2010 au vu des difficultés rencontrées dans le protocole d'évaluation qui avait été retenu. En 2010 un comité de pilotage réunissant les missions locales, les E2c impliquées, l'équipe d'évaluateurs a eu lieu au CNML.

D'autre part, le secrétariat général est membre de la commission nationale de labellisation et à ce titre a participé en 2010 à 3 réunions de cette commission.

Le suivi du dispositif des établissements publics d'insertion défense - deuxième chance, EPIDe

Le secrétariat général du CNML a été sollicité pour faire partie du comité de pilotage national réunissant les différents ministères de tutelle des EPIDe, la DARES, organisme sollicité pour mener l'évaluation scientifique des établissements, la mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse, en charge du financement de l'évaluation.

En 2010, le CNML a été invité à participer à quatre comités de pilotage nationaux afin d'associer les missions locales dans la mise en place du protocole d'enquête. Le projet d'évaluation a comme objectif de mesurer l'impact d'un parcours à l'EPIDe, et d'étudier en quoi ce parcours facilite l'insertion socioprofessionnelle des jeunes orientés vers ce dispositif.

La demande des membres du comité de pilotage national, au secrétariat général du CNML, et plus largement aux missions locales, était de s'inscrire dans le protocole d'évaluation, en augmentant le volume de prescriptions vers les centres EPIDe.

La méthode retenue pour l'évaluation scientifique est la méthode par sélection aléatoire, c'est-à-dire par un tirage au sort. Le protocole choisi implique d'amplifier le nombre de demandes d'entrée aux sessions de recrutement de l'EPIDe afin de constituer une cohorte suffisamment importante permettant le tirage au sort. Il est à noter que beaucoup de missions locales sur le territoire national sont déjà impliquées dans des expérimentations sociales où elles ont choisi de s'investir aux côtés d'autres partenaires et qu'elles sont donc inscrites dans des processus d'évaluation par sélection aléatoire.

Le réseau des ml n'est donc pas sur un refus de principe, mais les missions locales concernées par ce projet d'évaluation des EPIDe émettent depuis le démarrage quelques réserves et réticences quant au choix de leur mobilisation.

Les relations partenariales entre les missions locales et les EPIDe sont globalement installées et fonctionnent plutôt bien. Néanmoins, elles seront de fait fragilisées si le protocole d'évaluation impactant fortement ces dites relations n'évolue pas en fonction des remontées déjà énoncées lors des 3 précédents comités de pilotage nationaux (mai, juillet et novembre), lors des visites sur sites du président du comité de pilotage et lors des pilotes (phases tests à Marseille, Bordeaux, Val-de-Rueil et Bourges).

En décembre 2010, la présentation de cette démarche et les réserves émises ont été discutées au bureau du CNML. Un courrier au président du comité de pilotage, a été adressé suite au bureau pour faire part des réserves de présidents d'ARML concernés, et pour acter les réserves déjà émises lors des réunions antérieures.

3. Le suivi du service civique

Le service civique a été créé en 2010 et institué par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique. Lors du bureau du 31 mars 2010, une présentation du service civique par des membres du cabinet du haut-commissaire à la jeunesse a eu lieu. Le secrétariat général a ensuite participé aux réunions organisées par la mission de préfiguration de l'Agence du service civique associant des membres de l'UNML, des représentants d'animations régionales des missions locales et des directeurs de missions locales.

Le CNML n'est pas signataire de convention avec l'Agence du service civique et ne suit donc pas directement le déploiement des missions de volontaires au sein du réseau des missions locales. Le CNML est membre depuis juillet 2010 du comité d'orientation stratégique de l'agence du service civique. Le secrétariat général a participé au groupe de travail consacré à la mixité des publics.

En 2011, les axes de travail pourront être redéfinis afin de préciser le type de suivi de ce dossier. L'agence du service civique est signataire d'une convention avec l'UNML pour suivre le déploiement du service civique pouvant être proposé en missions locales, et porteur d'un agrément national, pour l'ensemble des missions locales.

4. Coordination et pilotage de l'expérimentation sociale « Promotion de l'apprentissage et sécurisation des parcours des jeunes apprentis en France » avec l'Agence nouvelle des solidarités actives

> Objectifs de l'expérimentation

Le projet « Promotion de l'apprentissage et sécurisation des parcours des jeunes apprentis en France » vise à la mise en place d'un accompagnement renforcé des jeunes dans le but de :

- Réduire les inégalités d'accès à l'apprentissage.
- Augmenter le nombre de jeunes en apprentissage.
- Diminuer le taux de rupture des contrats d'alternance.
- Sécuriser les parcours des jeunes en permettant à ceux qui sont sans solution de rebondir sur une autre dynamique en leur proposant un nouveau parcours.
- Sécuriser les entreprises qui accueillent les jeunes apprentis en recherchant à garantir la bonne fin des contrats.
- Promouvoir sur le marché du travail la place des jeunes diplômés de l'apprentissage et favoriser leur accès à l'emploi durable.
- Préparer les éléments constitutifs d'un guide d'accompagnement des jeunes vers et dans l'apprentissage, en vue d'une future dissémination.

Le projet ne vise pas à créer des instances supplémentaires sur les territoires mais à coordonner l'action des partenaires intervenant sur-le-champ de l'apprentissage et de l'insertion sociale et professionnelle afin de sécuriser le parcours des jeunes apprentis et développer des pratiques innovantes dans la démarche d'accueil, d'orientation et de formation en s'appuyant sur les ressources spécifiques de la formation par alternance. Le but est de créer un processus d'accompagnement renforcé continu et partagé au bénéfice des jeunes et des entreprises afin de prévenir les ruptures ; cet accompagnement est basé sur deux phases, en amont et en aval de la signature du contrat d'apprentissage.

Cet accompagnement devrait permettre d'augmenter le nombre d'apprentis dans des filières véritablement choisies par eux, de diminuer le taux de ruptures des contrats et de permettre aux jeunes sans solution de rebondir sur une autre dynamique en leur proposant des solutions de parcours.

> Public cible

Le projet s'adresse aux jeunes des différents sites expérimentaux souhaitant s'engager dans la voie de l'apprentissage que leur besoin soit une simple information sur l'apprentissage, une validation de projet professionnel, une réorientation, l'aide à la conclusion et au maintien en contrat ou la recherche d'un emploi durable. Le public cible est constitué de jeunes soit encore scolarisés soit sortis récemment de l'éducation nationale, de ceux déjà suivis dans les missions Locales, ou en contact avec des centres d'aide à la décision, des points A, des chambres des métiers et de l'artisanat ou des chambres de commerce et d'industrie ou en contact avec tout autre partenaire en charge de l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans.

> Territoires d'expérimentation et partenariats

L'expérimentation se déroule sur 7 sites à échelle territoriale variable (département, pays, communauté d'agglomération) : Tours, Orléans, Blois, Le Mans, Limousin, Ain, Roanne. La dominante partenariale est une dimension essentielle du projet. L'expérimentation est fondée sur l'action conjuguée des acteurs locaux de la formation initiale depuis la période de scolarisation jusqu'à l'alternance et des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle. Elle met en synergie les actions des chambres consulaires, des missions locales, des centres de formation d'apprentis, de l'Education nationale.

> Modalités opérationnelles au niveau national

La coordination des actions mises en place sur chacun des sites, et le lien entre le projet global et ses déclinaisons territoriales, sont effectués par le Conseil National des missions locales avec l'appui de l'Agence nouvelle des solidarités actives.

Afin de donner une cohérence globale au projet, des comités de pilotage nationaux sont organisés régulièrement, en moyenne tous les deux mois. Ces comités de pilotage regroupent les instances de coordination, les évaluateurs, les représentants de l'Etat le cas échéant et les porteurs et référents locaux du projet. Ils sont l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement des projets et les difficultés rencontrées, échanger et mutualiser les outils et les bonnes pratiques, préciser les éléments administratifs et les échéances liés au projet.

Le format des comités de pilotage nationaux tend à évoluer vers davantage de temps d'échanges et de mutualisation, ceci afin de répondre aux demandes et besoins des sites. Les questions techniques et administratives, de cadrage ou d'évaluation, sont traitées le plus en amont possible afin de laisser davantage de temps d'échanges entre les sites le jour des réunions du comité de pilotage.

> Bilan de la première d'expérimentation et perspectives 2011

Cette première année d'expérimentation a fait naître des coopérations nouvelles. Sur le territoire local, les acteurs apprennent à se connaître tant de par leur proximité que par la complémentarité de leur champ d'action. Le projet porté par chacun des sept sites mobilisés a permis de travailler sur de nouvelles modalités de travail en commun.

L'accompagnement du jeune vers l'apprentissage et pendant son parcours mené ici, se développe dans toutes ses dimensions avec l'intervention partagée et concertée des CFA, des centres d'aide à la décision (point d'accueil, d'information, d'orientation et d'aide au recrutement pour les jeunes au sein des chambres de métiers et de l'artisanat), des missions locales et plus largement avec les représentants et partenaires locaux de l'Education nationale (Inspecteur d'Académie, Inspecteur de l'Education nationale, chargé de l'information et de l'orientation, CIO, MGI, chefs d'établissement).

La construction progressive de cette culture commune, l'enrichissement des actions par les regards croisés, la mutualisation des pratiques et la capitalisation des connaissances, ainsi que la mise en place de nouvelles pratiques collectives et de nouveaux modes de collaboration s'inscriront dans la durée sur chacun des territoires et ces liens constitueront un véritable atout pour l'amélioration des services apportés aux jeunes souhaitant s'orienter vers une formation en apprentissage.

La constitution de ces réseaux d'acteurs en plateforme dédiée à l'accès à l'apprentissage a permis au-delà d'une meilleure connaissance respective de mener des actions communes, nouvelles.

L'ingénierie pédagogique, la mise en place d'outils communs ont rythmé les réunions de travail et les comités de pilotage sur chacune des pistes.

Les réajustements ont été nombreux cette année : adaptation au calendrier décalé, redéfinition de la place des acteurs, interventions communes dans l'information ou le suivi auprès des jeunes.

L'accompagnement qui est proposé aux jeunes dans le cadre du « service plus », vise à mieux mobiliser le jeune en amont d'une orientation vers l'apprentissage : mieux connaître le monde de l'entreprise et le rythme d'une formation en alternance, être guidé dans les différentes étapes de son projet. L'écoute et le dispositif de tutorat individuel permettent aussi de prévenir les difficultés qui peuvent être rencontrées, que ce soit d'ordre pédagogique ou plus largement liées à la vie quotidienne de l'apprenti (mobilité, hébergement, questions de santé).

Malgré un calendrier resserré, les flux mobilisés pour cette expérimentation correspondent pour la plupart aux objectifs quantitatifs que les différents sites avaient prévus. La recherche des entreprises a pu être parfois plus difficile qu'initialement prévue, au vu d'un contexte économique qui sur certains territoires a vu le nombre d'offres en apprentissage diminuer.

L'année 2010 peut être considérée comme une phase d'amorçage. Elle a permis de jeter les bases du projet, caler le projet en local et au niveau national, mettre en place les partenariats, construire les procédures, outils et actions à destination du public cible. En tirant les enseignements de cette première cohorte, les sites pourront ainsi cibler les points à renforcer pour améliorer les services auprès des jeunes de la seconde cohorte.

En 2010, certains freins au développement du projet ont pu être identifiés.

> En 2011, et à partir de ces difficultés, les pistes à renforcer peuvent être les suivantes :

- Démarrer plus en amont et en phase avec la recherche d'information des jeunes sur l'alternance.
- Avoir une meilleure appréhension des flux rentrant dans l'accompagnement renforcé.
- Consolider les partenariats directs et indirects.
- Renforcer des actions de coopération avec l'Education nationale.
- Assurer une meilleure fluidité dans les communications partenariales.
- Apporter un appui pour une recherche ou prospection d'entreprises plus aisée.
- Définir des actions spécifiques pour éviter les ruptures et les abandons durant la période estivale.

Europe – International

1. Les objectifs du groupe Europe-International

Le mandat du groupe Europe-International du CNML est de :

- Promouvoir la culture européenne et internationale de notre réseau à tous les niveaux : local, départemental, régional, national, européen, voire international.
- Développer la culture européenne et internationale du réseau.
- Faire des propositions, à porter en direction des différentes agences nationales pilotant les programmes Jeunesse en action et Education et formation tout au long de la vie.

Afin de faciliter l'accès des jeunes de missions locales aux programmes communautaires, grâce aux leviers d'insertion offerts par la mobilité transnationale, le groupe Europe-International a pour objectifs :

- De mettre en réseau les initiatives européennes et internationales des missions locales.
- D'identifier les bonnes pratiques et d'organiser leur mutualisation.
- De favoriser le développement de projets européens au bénéfice des jeunes, notamment en facilitant l'accès aux programmes de mobilité pour les missions locales et les animations régionales.
- De valoriser la culture européenne du réseau des missions locales auprès des financeurs et partenaires institutionnels pour améliorer l'accès du réseau à des financements et des partenaires.
- De participer au travail des instances impliquées dans des échanges européens et internationaux pour les jeunes et à la concertation avec la commission européenne sur la politique jeunesse.

Dans un principe renforcé d'égalité des chances, il s'agit de mobiliser les différents outils communautaires en direction des jeunes qui ont le moins d'opportunités, afin de contribuer à la réussite de leurs parcours d'insertion. Or, l'offre de programmes disponible est à la fois très diversifiée et généraliste et son utilisation particulière par le réseau des missions locales justifie une mise en réseau des compétences.

2. L'organisation du groupe Europe-International

Depuis 2005, le groupe Europe est un groupe de travail permanent du Conseil national des missions locales. Au sein du Secrétariat général du CNML, la coordination et son animation sont assurées par Karine BRARD-GUILLET.

Le groupe Europe-International du CNML rassemble tous les acteurs du réseau des missions locales investis dans des actions européennes et internationales et sur la coordination de deux instances.

Un comité de pilotage du groupe Europe-International, rassemblant des représentants de tous les acteurs du réseau, élus et techniciens et personnes qualifiées sur l'Europe : présidé par André MONTANE représentant de l'Assemblée des départements de France au CNML, il comprend des élus, des professionnels (directeurs, responsables de programmes européens) et des représentants des animations régionales.

- André MONTANE, président du groupe Europe International.
- Pierre DAVENNE, vice-président, vice-président de la mission locale Vallée de la Lys.

- Thierry GORSSE, Isabelle PREVOT, animation régionale Midi-Pyrénées.
- Martine GREITER, animation régionale Île-de-France.
- Dominique DAVY, directeur de la mission locale du Lubéron, animateur régional PACA.
- Wojcieh KONDRAT, directeur de la mission locale d'Abbeville Picardie Maritime.
- Joseph LEGRAND, directeur de la mission locale de Fougères.
- Fabienne SCHREMP, directrice de Vitacité, la mission locale de Massy.
- Marie-Hélène MATTIA, vice-présidente ML Centre-Hérault, référent mairie de Sète.
- Karine BRARD-GUILLET, coordinatrice nationale du groupe Europe International, secrétariat général du CNML.

Une assemblée plénière rassemblant les missions locales déjà investies dans les questions européennes et internationales ou futures porteuses d'initiatives, ainsi que l'ensemble de leurs partenaires, soit plus d'une soixante de structures qui travaillent en réseau sur ces programmes. Le groupe se réunit en assemblée plénière sur des thématiques de capitalisation.

3. L'action du groupe Europe-International

L'action du groupe Europe International s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne pour 2007-2013. Il est partenaire des programmes Jeunesse en action et Education et formation tout au long de la vie, Stratégie 2020 et Youth on the move.

En 2010, l'action du groupe Europe-International a été marquée par :

- 11 réunions (5 groupes de pilotage, 5 réunions de coordination, une assemblée plénière ouvertes aux partenaires, une réunion décentralisée).
- La mobilisation du groupe Europe-International et de son réseau, partenaires français et européens à l'occasion de la conférence « La mobilité la lettre et l'esprit », par la participation de son Président et des membres du groupe Europe international (Association régionale du Nord-Pas-Calais et la mission locale du Douaisis) à l'atelier « la mobilité des publics en difficultés, le développement de la personne en question » organisé par l'agence Europe Éducation Formation France (2E2F) en juin 2010.

Pour accompagner l'insertion des jeunes Français en difficulté, leur permettre une expérience de mobilité professionnelle européenne, le groupe Europe-International du CNML soutient les initiatives des collectivités territoriales, notamment les programmes de mobilité initiés par les régions. Pour ce faire, le groupe Europe-International a collaboré avec le groupe des chargés de mission relations européennes et internationales de l'Assemblée des régions de France.

Le secrétariat général du CNML est membre du conseil d'orientation de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) depuis sa création en 2006 et il en assure la coprésidence depuis le renouvellement de son mandat 2009. Il apporte son expertise et contribue au renforcement des projets formation professionnelle et l'employabilité dans les échanges franco-allemands, pour mieux prendre en compte les jeunes avec moins d'opportunités.

Le CNML est également présent au Conseil d'administration de Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). Il apporte son expertise sur les projets ayant pour cible les jeunes avec moins d'opportunités. En 2007, un dispositif expérimental de stages professionnels au Québec pour des jeunes en CIVIS est ainsi venu compléter l'offre de service de l'OFQJ, pour l'ouvrir aux jeunes sans qualification.

> Zoom sur un programme régional de mobilité : La plate-forme de la mobilité des jeunes en insertion de Rhône-Alpes

Financée sur les expérimentations sociales, une plate-forme a été créée pour faciliter la prise en compte de la mobilité internationale au sein des parcours d'insertion des jeunes et pour faire émerger une offre de mobilité à la fois structurée et adaptée.

OBJECTIF

L'objectif général de la plate-forme est de :

- réduire les inégalités d'accès à la mobilité internationale pour les jeunes peu ou pas qualifiés,
- sécuriser les parcours, renforcer et développer les actions de mobilité,
- faire profiter les jeunes d'un département ou un territoire où aucun dispositif n'est prévu, de l'un des dispositifs mis en commun dans la plate-forme,
- favoriser l'accès à l'autonomie, ouverture au monde et à la citoyenneté,
- doubler le nombre de jeunes qui profitent des dispositifs.

Or, dans le cadre d'un projet professionnel, l'accès à la mobilité européenne pour des jeunes en difficulté d'insertion sociale et ou professionnelle représente un enjeu majeur : une expérience internationale directement liée à l'emploi est un atout potentiel du point de vue professionnel (première expérience valorisable, compétences techniques, savoir-faire, apprentissage d'une langue étrangère...) mais aussi personnel (découvertes culturelles, capacité d'adaptation, autonomisation, prise de recul par rapport à l'environnement direct...).

Le projet départemental a donc pour but de favoriser, par une période de mobilité européenne, l'accès à l'emploi de jeunes en difficultés d'insertion professionnelle : il s'agit de faire partir, dans divers pays européens, des jeunes peu ou pas qualifiés pour y bénéficier d'une première expérience professionnelle probante. Le programme vise clairement la mutualisation des dispositifs existants et le développement de Guichets Uniques de la Mobilité Internationale. Il permet une articulation structurée entre les Guichets Uniques de la Mobilité Internationale (GUMI) et les Acteurs de la Mobilité Internationale (AMI), la création de nouveaux dispositifs de mobilité pour les jeunes peu ou pas qualifiés et le développement de nouvelles destinations, de nouveaux secteurs d'activité et recherche de nouveaux partenaires étrangers.

DEVELOPPEMENT DU PROJET

La plate-forme repose sur le développement et la labellisation de 30 structures en Rhône-Alpes pour l'information et l'orientation du jeune dans son projet de mobilité internationale. Les GUMI sont labellisés parmi les 3 réseaux Jeunesse :

- le réseau pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, l'Union Régionale des Missions locales qui rassemble les 48 Missions Locales
- le réseau d'information jeunesse : le Centre régional d'information jeunesse, soit 130 bureaux et points d'information
- le réseau pour l'habitat des jeunes : l'Union Régionale pour L'Habitat des Jeunes, soit 50 Foyers Jeunes Travailleurs

Il propose à des jeunes en difficulté, suivis par les missions locales, de partir en groupe ou individuellement dans le cadre de dispositifs de mobilité transnationale pour y effectuer un stage en entreprise, une formation, une expérience de volontariat ou encore un emploi, tout en bénéficiant d'une prise en charge linguistique et d'un tutorat permanent. Un programme de préparation au départ est mis en œuvre en fonction des besoins de chacun (bilan de compétences, initiation linguistique et culturelle, découverte des métiers, préparation professionnelle, prise en charge de problèmes spécifiques, santé, mise en relation avec le pays d'accueil...). De même, un suivi est mis en place pour les accompagner à leur retour autour de la continuité de leurs parcours (emploi et/ou formation, validation des acquis, Europass ou Youthpass). Un guichet unique d'accès à l'information **www.jeunesinternational-ra.org** permet aux GUMI d'orienter le jeune vers un AMI qui va prendre en charge toute l'ingénierie du projet, suivre le jeune en mobilité et lui offrir un bilan et un accompagnement au retour, pour valider cette expérience en terme de recherche d'emploi.

Le groupe Europe international a soutenu la plate-forme de la mobilité des jeunes en insertion de Rhône-Alpes, depuis le dépôt du projet jusqu'à la phase d'essaimage et de pérennisation.

Ce projet a été présenté le 9 juin 2010 comme une bonne pratique lors de la plénière du groupe Europe international organisée sur la thématique: Comment monter un projet européen de A à Z ?

> Zoom sur un projet de mobilité internationale : La mobilité, un plus pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes des quartiers

UN PROJET FRANCO-ALLEMAND DE LA MISSION LOCALE DE GENNEVILLIERS

Dans le cadre du partenariat, le Centre français de Berlin et la mission locale de Gennevilliers ont organisé un échange de jeunes et de professionnels du 15 au 21 mars à Paris et du 21 au 28 mars à Berlin. Le projet d'échange a été cofinancé par l'OFAJ, le sénat de Berlin, la région Île-de-France et la ville de Gennevilliers.

Les participants étaient des jeunes demandeurs d'emplois âgés de 17 à 25 ans, issus des centres d'accompagnement à l'emploi de Tempelhof-Schönberg du côté berlinois et de la mission locale de Gennevilliers pour le côté Français. Les jeunes sont à la recherche d'un emploi, cherchent une formation continue ou participent à différentes activités. En tout, 20 jeunes (10 de chaque côté), ainsi que 4 travailleurs sociaux, conseillers emploi et socio-pédagogues, ont participé à cette rencontre pour échanger sur leur manière d'aborder le travail social auprès des jeunes dans l'optique d'assurer la transition entre l'école et le milieu professionnel.

L'objectif était, à travers une expérience d'échange réciproque des jeunes et professionnels, de connaître sa propre culture et son propre cadre de vie et aussi ceux des autres, et d'assurer la poursuite de l'orientation professionnelle à travers des visites d'entreprises, de jeunes professionnels indépendants, de centres de formation professionnelle, et de centres de jeunes.

Ce projet a été développé dans le cadre du réseau Intégration égalité des chances de la Fondation Genshagen-OFAJ qui réunit les acteurs de l'insertion des Régions Île-de-France et Berlin Brandebourg depuis 2006.

Le groupe Europe international du CNML est membre de ce réseau qui a pour but de faire émerger un autre regard sur les jeunes de banlieue. À travers des projets qui répondent à leurs attentes de rencontre et d'expression, les jeunes sont amenés à exercer leur citoyenneté à travers les échanges franco-allemands.

Communication

1. Objectifs et types d'action

Les actions de communication mises en œuvre par le secrétariat général du CNML constituent le support essentiel pour l'exercice des missions de représentation, de concertation, d'échange et de mutualisation des bonnes pratiques.

Il s'agit de :

- promouvoir l'intervention du réseau dans les politiques de l'emploi et les services apportés aux jeunes par les missions locales,
- promouvoir l'action et le rôle du Conseil,
- apporter une information pertinente et utile aux élus et professionnels du réseau et à leurs partenaires,
- diffuser l'information gouvernementale sur les mesures pour l'emploi des jeunes.

Une grande partie de nos actions de communication est produite en interne par le chargé de communication, une autre est réalisée en coopération avec les services de communication du ministère et d'autres actions sont possibles grâce au partenariat avec des organismes partenaires.

2. Le support Internet

Le site Internet www.cnml.gouv.fr, administré entièrement par le secrétariat général du CNML est l'outil de communication public à destination des élus locaux, des professionnels de l'insertion et du grand public, il permet de :

- Diffuser l'information sur l'action des missions locales et de leur Conseil ainsi que sur les politiques pour l'emploi des jeunes.
- Capitaliser et diffuser les pratiques innovantes ou significatives au sein du réseau s'agissant particulièrement de l'accès des jeunes à l'emploi.
- Mettre à disposition des ressources documentaires.
- Trouver des informations sur les 470 missions locales grâce à l'annuaire.

cnml.gouv.fr est consulté chaque mois par 20 000 visiteurs, les deux premiers sites à l'origine des visites sont ceux de Google et de Pôle emploi.

L'annuaire des missions locales est actualisé en permanence à partir de multiples sources remontées par le réseau ou les animations régionales.

« **Le Communiqué du CNML** » est envoyé régulièrement par voie électronique pour informer de l'actualité du CNML, des missions locales et de leurs résultats ou relayer l'information du gouvernement et de nos partenaires. Réalisée en interne, cette lettre électronique est envoyée à l'ensemble du réseau, aux parlementaires et à de nombreux collaborateurs au sein du gouvernement, des ministères, des institutions et des collectivités (plus de 1500 destinataires).

L'article présentant **les missions locales sur l'encyclopédie libre Wikipédia** est mis à jour régulièrement, une veille est également assurée sur les sites public présentant le réseau.

3. Les événements

L'événement majeur de 2010 a été la 10^e rencontre nationale du réseau des missions locales, le 30 septembre à Bercy. Cette manifestation, pilotée par le CNML avec le service communication du ministère (SIRCOM) a réuni autour du secrétaire d'Etat à l'emploi, Laurent WAUQUIEZ et du ministre de la jeunesse Marc-Philippe DAUBRESSE, 500 participants, présidents, directeurs et conseillers des

missions locales ainsi que des jeunes et des entreprises. Le point d'orgue de la rencontre a été la signature du nouveau Protocole 2010 entre l'Etat, les collectivités et le CNML.

A l'occasion de cette manifestation une clé USB rassemblant l'ensemble des documents de référence nationaux et régionaux a été remise à chaque participant.

Le site post-événement www.polynome.fr/missionslocales permet de voir toutes les vidéos, les photos et les documents de la rencontre.

Pour présenter l'action des missions locales, comme les années précédentes, le CNML était présent à deux événements organisés par le SIRCOM : **les journées du patrimoine**, 18,19 septembre à Bercy et **le salon des maires et de collectivités locales**, 23 au 25 novembre au Parc des expositions.

Comme chaque année depuis 3 ans, le CNML a été partenaire du **Train de l'Égalité des Chances** organisé par SNCF dans 12 gares-étapes du 16 au 31 mars. L'objectif principal est de permettre aux jeunes de postuler sur des offres d'emploi et de rencontrer des employeurs mais c'est aussi une opération prestigieuse de promotion des missions locales. Grâce à l'implication du réseau dans l'opération nous avons pu mettre à disposition des missions locales et des animations régionales concernées un espace aménagé aux couleurs du CNML dans une des voitures du train. **Un livret souvenir personnalisé** de l'opération a été édité et diffusé à 1000 exemplaires.

4. Les éditions

Le studio graphique du SIRCOM a réalisé une **nouvelle charte graphique pour le CNML** avec un logo qui a été décliné en 2010 sur tous les supports électroniques et papier. Une déclinaison du logo a servi pour l'identité visuelle de la 10^e Rencontre du réseau.

A l'identité visuelle également déclinée de la charte graphique, le **Protocole 2010**, nouveau document d'orientations pluriannuel pour les missions locales, a été édité à 20 000 exemplaires afin d'assurer une large diffusion dans le temps.

Document annuel de référence pour le réseau, le **bilan d'activité des missions locales**, a été réalisé en interne. Cette neuvième édition du bilan d'activité 2009 des missions locales est présentée sous la forme d'une cinquantaine de tableaux, chiffres exhaustifs, en fonction des possibilités offertes par nos deux systèmes d'information Parcours 3 et ICARE.

D'autres documents de communication sont également réalisés en interne comme le **dossier de presse du CNML et trois fiches** présentant le CNML, les missions locales et l'historique du réseau. Ces textes sont utilisés par le réseau pour diverses publications locales.

Tous ces documents sont en ligne sur www.cnml.gouv.fr et accessibles pour le grand public à partir de l'article de Wikipédia.

La coopération éditoriale nous permet de diversifier les moyens de promotion du réseau et du Conseil. En 2001, notre troisième projet de ce type (2006 - Les 16-15 ans et la vie active, le rôle des missions locales ; 2008 – Quand les entreprises s'engagent en banlieue) a vu le jour avec les éditions Autrement : **l'ouvrage Premier emploi : quand les jeunes racontent** a servi de support à notre manifestation du 30 septembre, il a été remis à chaque participant avec un éditorial de Laurent WAUQUIEZ.

Le CNML, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés et le Centre technique d'appui et de formation des centres d'examen de santé (CETAF) ont conduit une étude sur la santé mentale auprès de 1300 jeunes en insertion dans 110 missions locales et 90 centres de santé. L'édition numérotée du questionnaire a été prise en charge par le CNML, ainsi que le tract d'information auprès des jeunes.

4. La relation presse

Le secrétariat général assure une relation régulière avec une centaine de contacts presse (papier, Internet, radio et télévision) qui nous permettent d'être sollicités en fonction de l'actualité. En 2010 nous avons travaillé notamment avec les médias suivants : Entreprises et carrières, La Gazette des communes, l'AFP, Localtis, le Centre Inffo, le Bulletin des élus locaux, l'Agence éducation formation, France Info, France Inter, le magazine de la CAF Vie de Familles, Lien social, Actualités sociales hebdomadaires, le Monde, l'Humanité, FR3 et M6.

5. Perspectives 2011

- Refonte du site Internet permettant une meilleure accessibilité et l'intégration de nouvelles fonctionnalités (diffusion de vidéo, annuaire des missions locales, documentation en ligne, Intranet pour les groupes de travail, lettre électronique, etc.).
- Diffusion mensuelle d'une lettre électronique d'information à l'ensemble du réseau et à ses partenaires, aux élus locaux et aux décideurs publics.
- Créer le blog des missions locales "Solutions pour l'emploi des jeunes" afin de promouvoir et capitaliser l'offre de service emploi du réseau et les partenariats du CNML avec les grands opérateurs économiques.
- Renouveler la présence du CNML dans les événements : Train pour l'emploi, Journées du patrimoine, salon des maires et des collectivités.
- Produire le bilan d'activité 2010 des missions locales.
- Assurer une communication régulière des résultats du CIVIS et des missions locales.
- Poursuivre la relation presse afin de permettre une promotion régulière du réseau en fonction de l'actualité.
- Organiser un événement national sur l'alternance dans les missions locales.

